
L'urbanisation sénégalaise du système urbain post-indépendance à la question de l'émergence d'un axe urbain Dakar-Touba

Saisir la mécanique du fait urbain dans un contexte territorial aussi contrasté que celui du centre-Ouest sénégalais n'est pas une entreprise aisée, tant ses formes - tantôt expressions d'une logique d'organisation territoriale dirigiste (Dakar et Thiès), tantôt résultats d'investissements locaux (Touba et Mbacké) ou les deux à la fois (Diourbel) - varient d'une région à l'autre.

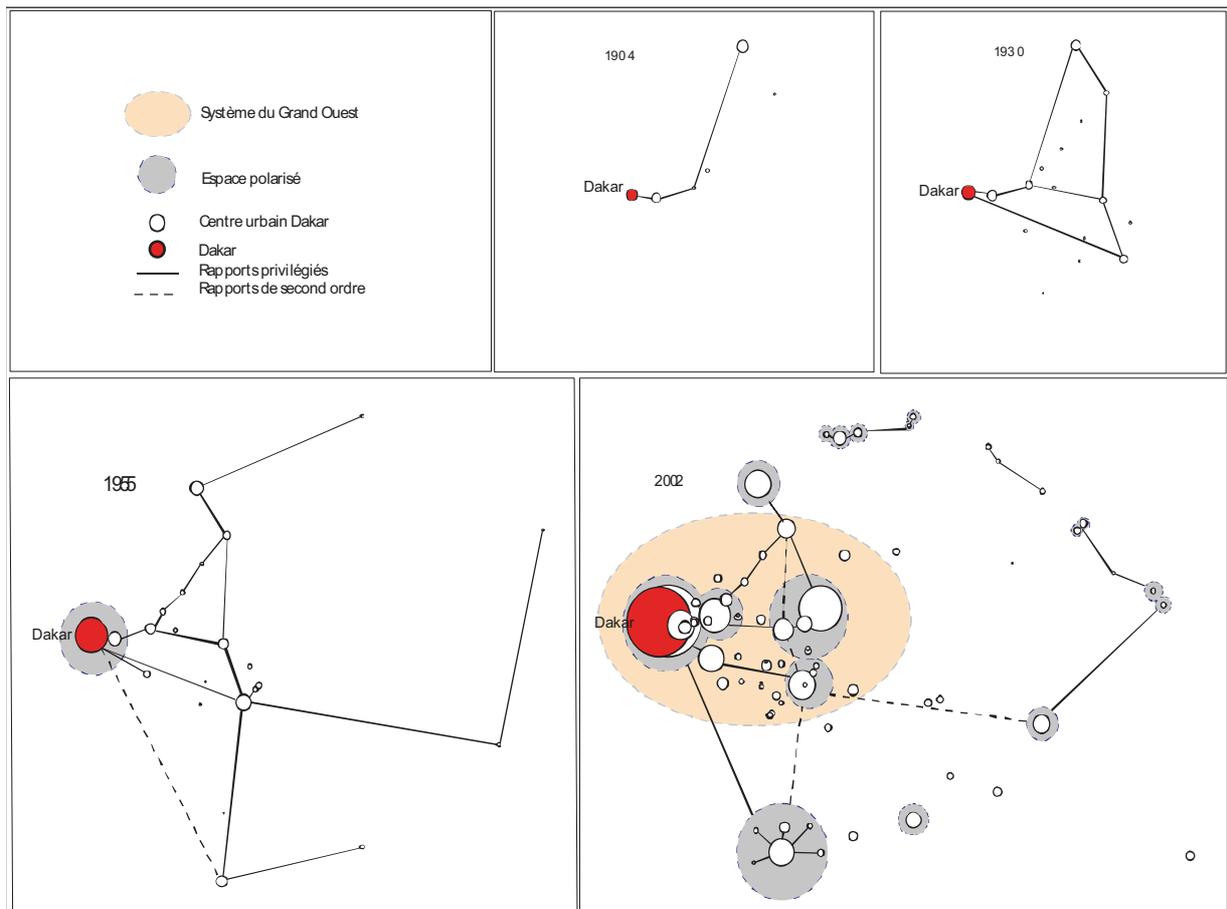
V.1 L'axe Dakar-Touba : une approche géographique

V.1.1 La notion d'émergence : cadrage conceptuel

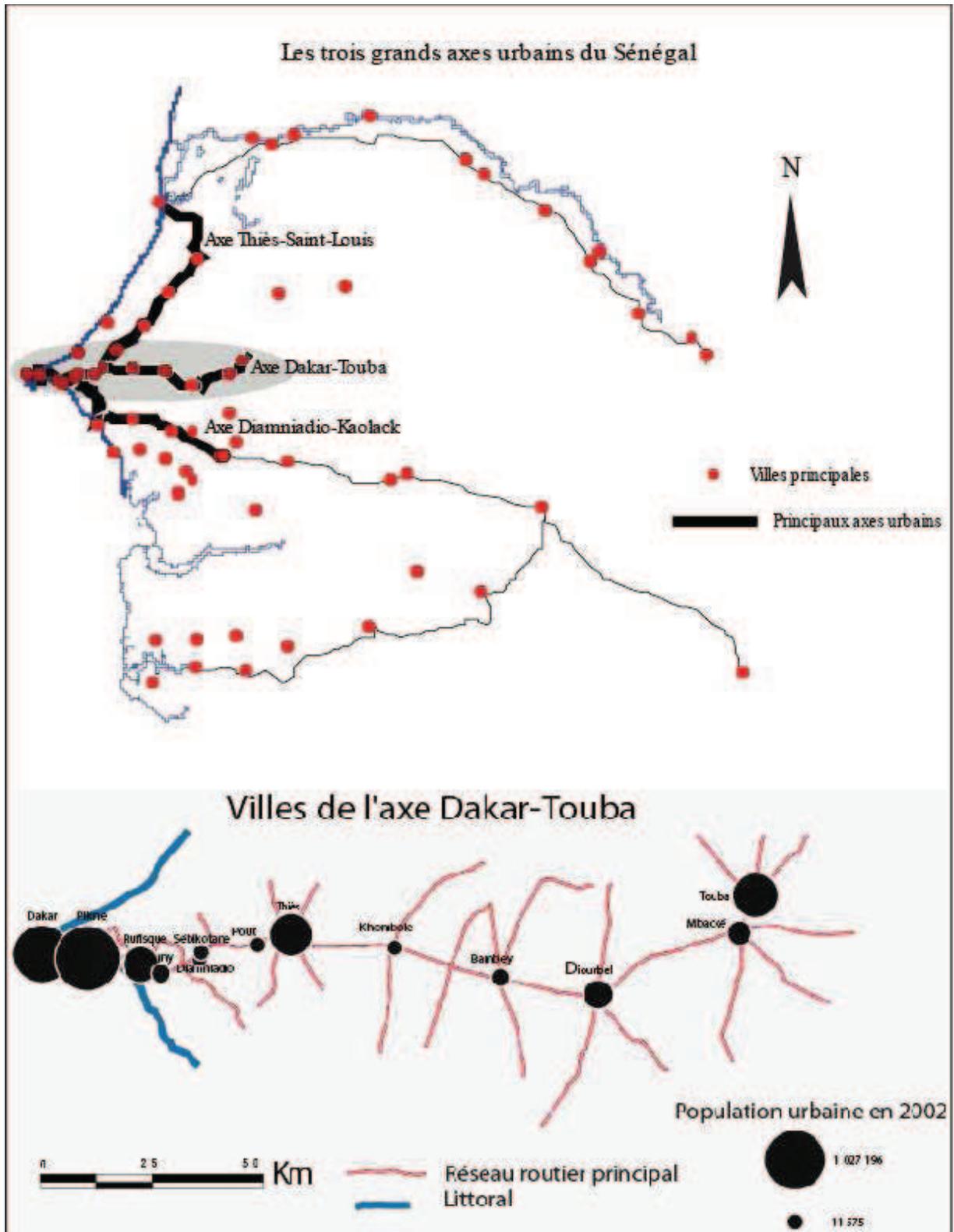
Le recours à la notion d'émergence n'est pas fortuit. En Afrique comme partout ailleurs, les changements spatiaux ne sont pas le fruit du hasard. Parler donc d'émergence ne signifie nullement plaider pour un ordre spatial qui s'affranchirait de toute référence historique (né *ex nihilo*). En géographie, la notion d'émergence renvoie à un ordre géographique en cours de constitution et produit à partir d'objets ou d'événements qui en constituent l'arrière-fond. « *L'émergence apparaît comme un acte de création, non à partir de rien, mais à partir d'éléments existants* » (Dauphiné, 2004). Comme pour les systèmes biologiques qui en constituent le fondement, la théorie de l'émergence pour les systèmes spatiaux pose la question des interactions entre le tout et ses parties (échelle et interdépendances d'ordre hiérarchique ou non), le désordre et l'ordre - le premier étant non pas un obstacle à la réalisation du second, mais plutôt une des conditions (sans doute la plus importante de toutes) de cette réalisation - et l'antérieur et le postérieur (temporalité). De ce fait, elle désapprouve implicitement la démarche analytique et défend le caractère obligatoire de la démarche de va-et-vient entre les premiers et les seconds pour une bonne compréhension de structures nouvelles. Autrement dit, les structures émergentes étant le produit des rétroactions engendrées par le fonctionnement d'organisations préexistantes, leur intelligibilité ne saurait se faire sans une bonne connaissance des rapports entre les premières et les secondes. Aussi, la démarche proposée dans ce travail procède-t-elle d'une approche par les processus et par les analyses multi-niveaux et diachroniques. Loin d'être une coquetterie intellectuelle, la notion d'émergence est essentielle pour montrer toute la complexité des changements urbains en cours, relativement à l'urbanisation récente. Au

Sénégal, la nouvelle émergence urbaine procède essentiellement de trois facteurs : la progression rapide du nombre de villes, la réorganisation des alliances inter-régionales et des trajectoires migratoires surtout et les nouveaux mécanismes qui sous-tendent les systèmes productifs et économiques des villes.

Figure 19. Evolution des rapports entre villes dans l'espace et émergence de nouvelles configurations régionales



Carte 27 : Principaux axes urbains au Sénégal : l'axe Dakar-Touba



L'axe Dakar-Touba s'étend sur une distance de 200 kilomètres. La densité du semis de ses villes ainsi que sa dynamique urbaine tranchent singulièrement (tableau 11) avec celles des deux autres sous au moins quatre angles :

- il est l'un des rares axes routiers du pays qui comptent six villes sur une distance d'environ 125 kilomètres (entre Thiès et Touba) ;
- ses villes pesaient en 2002 (l'agglomération dakaroise exclue) environ 18,5 % de la population urbaine du pays contre 11,74 % pour Thiès-Saint-Louis et 7,42 % pour Diamniadio-Kaolack ;
- il est, parmi les trois principaux axes urbains du pays, celui sur lequel la distance moyenne entre deux villes est la plus faible (25 km contre 30 km pour Diamniadio-Kaolack et 39 km pour Thiès Saint-louis). C'est l'axe sur lequel la distance minimale entre deux villes est la plus faible (8 km entre Mbacké et Touba sachant que les taches urbaines des deux villes sont en voie de jonction) ;
- c'est l'axe qui connaît la croissance urbaine la plus forte depuis 1976 : 85,50 % entre 1976 et 1988 et 88,69 % entre 1988 et 2002. Il est suivi de loin par l'axe Diamniadio-Kaolack avec 62,92 % durant la première période et 48,29 % durant la seconde, soit une baisse de 14,63%. L'axe Thiès-Saint-Louis dont la croissance urbaine est aussi en baisse arrive en dernière position avec 41 % durant la première période et 37,30 % pendant la deuxième période.

Tableau 11. Comparaison statistique des poids démographiques des trois axes

<i>Axes</i>	<i>Population</i>			<i>Taux de croissance</i>	
	1976	1988	2002	76/88	88/2002
Thies-Saint-Louis	275400	388820	534008	41,18	37,34
Thies-Touba	239834	444910	839529	85,51	88,70
Diamniadio-Kaolack	157100	255953	379543	62,92	48,29

<i>% de la population urbaine totale</i>	1976	1988	2002
Thies-Saint-Louis	15,02	12,91	11,74
Thies-Touba	13,08	14,78	18,46
Diamniadio-Kaolack	8,57	8,50	8,35
Total	36,67	36,19	38,55

Les trois axes (l'agglomération dakaroise exclue) qui regroupent 25 % des villes du pays concentraient en 2002 38,54% de la population urbaine du Sénégal.

V.1.2 L'axe Dakar-Touba : vers un système de villes dans le système urbain sénégalais ?

La distinction entre système de villes et système urbain est ici essentielle. En effet, le système de villes est une partie du système urbain. Il renvoie à l'espace structuré né du jeu de rapports préférentiels entre un groupe homogène et articulé de villes. Un système urbain peut donc, selon le contexte politique, mais aussi en fonction des possibilités de mise en rapport dans l'espace, être constitué de plusieurs systèmes de villes. Ce type de configuration relativement récente dans les pays à urbanisation récente, est apparu dans les pays occidentaux depuis les années 1950. Dans un pays comme la France, la politique des métropoles d'équilibre en a été l'élément catalyseur. Le renforcement fonctionnel des villes provinciales associé à un réseau de transport plus performant a eu pour effet la mise en place de champs d'action relativement bien articulés entre métropoles régionales et villes de l'intérieur. Cependant, le recours à la notion de système de villes permet aujourd'hui de se démarquer de cette vision très réductrice de l'étendue du champ d'influence d'une ville qui voudrait qu'à chaque ville corresponde un territoire bien défini, celui qu'elle est censée encadrer. Cette façon de considérer la ville métropole chère à l'aménagement du territoire tend à perdre de son sens. Le territoire, au sens local du terme, mais aussi comme émanation concrète d'une logique de territoire n'est plus une référence suffisante, pour ne pas dire pertinente. Le phénomène est de nos jours d'autant plus vrai que les villes métropoles s'identifient de moins en moins à des régions et territoires locaux (Provence ou Languedoc-Roussillon en France par exemple), et davantage à des ensembles plus vastes (Europe, Méditerranée). La tendance est donc à l'articulation entre le local et le global. Ainsi, le système de villes tire sa particularité du fait que :

« les villes ne dépendent plus exclusivement, comme dans la théorie des lieux centraux, de leur relation avec leur hinterland rural qu'elles polarisent, ou de leurs liens de concurrence avec les centres de même niveau immédiatement voisins. Des liens plus complexes sont pris en compte, intégrant des relations qui ne sont plus de proximité, mais de connexité, mais aussi des réseaux a-symétriques par rapport à l'emboîtement hiérarchique des fonctions urbaines » (Pred, 1973, cité par Bailly, Ferras et Pumain, 1992).

Un système de villes suppose des interactions et des échanges variés entre les différentes villes qui le constituent. Ainsi, sa dynamique se mesure au volume et à la nature

des flux qui y sont échangés. A cette fin, les flux migratoires constituent un indicateur parlant.

V.1.3 L'émergence d'un système de villes sur l'axe Dakar-Touba : la recomposition des migrations interrégionales comme indicateur

La notion de système de villes peut se lire ici à travers la configuration spatio-temporelle des migrations interrégionales. Compte tenu de la quasi-inexistence de données sur les flux interurbains, nous sommes obligé de nous contenter des flux entre régions. Supposant en effet que le sens des migrations (ville vers ville, rural vers rural, campagnes vers villes et vice versa) dépend des motifs qui les sous-tendent, les données agrégées à l'échelle régionale ne manquent pas d'intérêt. Ces motifs devenant essentiellement d'ordre économique et monétaire, les villes sont devenues depuis une vingtaine d'années l'aboutissement principal des flux migratoires inter et intra-régionaux (contrairement aux migrations des années 1960 et 1970 surtout orientées vers les zones agricoles).

Les échanges migratoires entre les trois régions de l'axe Dakar-Touba se sont considérablement renforcés au cours du temps et dépassent largement ceux qui les lient aux autres régions du pays. D'après le recensement de 1988,¹⁸ la part de chacune des trois régions dans les échanges migratoires entre elles et les autres régions du pays se structure comme nous l'avons représenté dans le tableau 12.

Tableau 12. Part des migrants entre les régions de Diourbel, Thiès et Dakar dans le total national de migrants selon le recensement de 1988

D	Diourbel	Thiès	Dakar	Total
O				
Diourbel	-	12,78	47,66	60,44
Thiès	11,97	-	67,71	79,68
Dakar	9,69	33,15	-	42,84

Cette structuration est plus nette avec les données du recensement de 2002¹⁹ avec un net renforcement des échanges migratoires entre les trois régions. Comme le montre le tableau 13, les régions de Diourbel, Thiès et Dakar ont échangé entre elles plus de migrants

¹⁸ Recensement Général de la Population et l'Habitat du Sénégal (RGPH) de 1988.

¹⁹ Recensement Général de la Population et l'Habitat du Sénégal (RGPH) de 2002.

qu'elles n'en ont échangé avec les autres régions du pays. En effet, 50,98 % des migrants issus de la région de Dakar sont partagés entre les régions de Diourbel et de Thiès. De la même manière, 83,86% des migrants issus de la région de Thiès sont répartis entre les régions de Dakar et de Diourbel. Pour la région de Diourbel, 68,16% des migrants issus de son territoire sont répartis entre les régions de Dakar et de Thiès (12,78% en 1988 contre 12,72 % en 2002 pour cette dernière). Cela dit, c'est loin d'être un hasard si la dynamique des villes de ces trois régions se révèle spectaculaire par rapport à ce qui se passe dans les autres régions du pays puisque l'essentiel des migrants provenant de ces dernières sont captés par les villes et notamment par Dakar, Thiès, Diourbel et Touba.

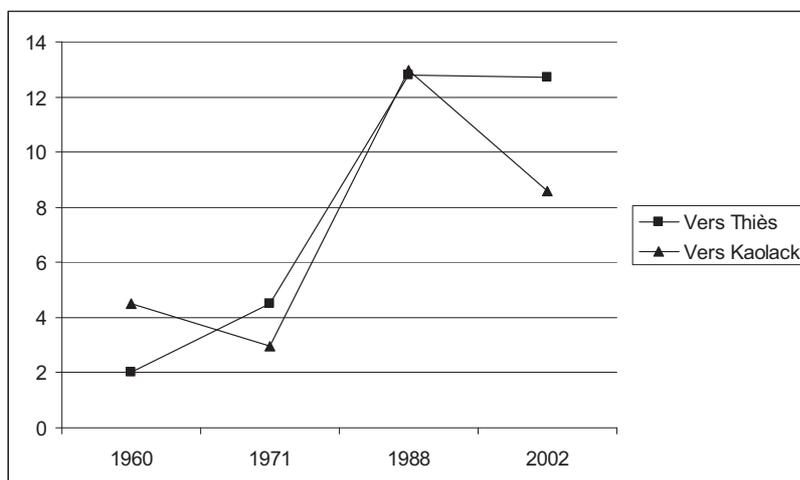
Tableau 13. Part des régions de Diourbel, Thiès et Dakar dans le total national de migrants Sénégal selon le recensement de 2002

O \ D	Diourbel	Thiès	Dakar	Total
Diourbel	-	12,72	55,44	68,16
Thiès	19,56	-	64,30	83,86
Dakar	17,54	33,43	-	50,98

Cette nouvelle réorganisation de la géographie migratoire nationale n'est en fait rien d'autre que l'expression de la déstructuration des alliances inter-régionales avant et post-indépendance sous l'effet de la faillite du schéma socio-économique traditionnel, essentiellement fondé sur l'économie de traite. Alors qu'une région comme Diourbel tend à tourner le dos à ses anciens partenaires (Louga et Kaolack), la région de Dakar privilégie de plus en plus ses rapports avec Diourbel dont le nombre de migrants issus de Dakar en 2002 a augmenté de 7,85 % entre 1988 et 2002 alors que les migrants entre Dakar et Thiès ont presque stagné au cours de cette période. Parmi les migrants issus de la Région de Diourbel, la part de ceux se dirigeant vers la région de Kaolack est passée de 12,96% en 1988 à 8,61% en 2002. La part de la région de Kaolack dans le total des migrants issus de la région de Diourbel ne cesse de diminuer au profit des régions de Thiès et de Dakar. Au système socio-économique interrégional fondé sur l'économie arachidière semble se substituer progressivement un autre fondé sur de nouvelles opportunités. La fonction de mobilisation et de commercialisation qui, jusqu'au début des années 1980, était le lien fondamental entre Kaolack et son arrière-pays arachidier semble désormais se jouer

ailleurs. C'est au niveau de Diaobé, gros bourg rural situé de l'autre côté de la frontière gambienne (au Sud-Est de Kaolack) que celle-ci se restructure et se développe.

Figure 20. Evolution du pourcentage de migrants quittant la région de Diourbel pour Thiès et Kaolack



Siège d'un « *louma* » (marché hebdomadaire rural) de dimension internationale (Sénégal, Mali, les deux Guinées), Diaobé joue certainement un rôle dans le processus de détournement de l'ancien espace de relation kaolackois. La place de ce centre d'échanges est d'autant plus importante que son rôle dans les rapports entre le Sénégal et les autres pays de la sous-région ouest-africaine est devenu incontournable. Le déplacement vers le Sud-Est du centre de gravité de l'économie agricole s'est accompagné d'un détournement de l'espace d'influence de Kaolack et de sa région. Les échanges migratoires entre la région et celles du vieux bassin arachidier furent essentiellement basés sur l'activité agricole. Vu la fertilité de ses terres agricoles, la région de Kaolack a été par le passé la destination privilégiée de migrants ruraux venus des régions de Diourbel et de Louga dans le cadre des *Navetanas*²⁰. Ainsi, pour ressaisir sa place de grand pôle régional et renouer ses rapports avec les villes du Grand-Ouest, Kaolack devrait passer par une reconversion fonctionnelle en mettant en valeur les opportunités que lui confère sa situation de point de passage obligé des flux de l'axe Dakar-Bamako. Conçues et promues selon des logiques d'urbanisme et d'urbanisation purement dirigistes, des villes comme Kaolack et Diourbel, pour ne citer que celles-là, doivent leur développement futur à leur capacité à compenser

²⁰Migrations saisonnières agricoles. Elles ont généralement lieu pendant la saison pluvieuse.

les dysfonctionnements induits par le désengagement de l'Etat et s'insérer dans les nouveaux réseaux d'échanges fondés sur des réflexes spontanés et, au sein desquels l'Etat perd progressivement sa fonction de maître du jeu. A leur niveau, les espaces des pays africains (urbains et ruraux) subissent les contre-coups de la mondialisation et doivent par conséquent s'adapter aux nouvelles règles du jeu qu'impose celle-ci pour conserver, pour les villes surtout, leur place de toujours dans les circuits d'échanges.

V.1.4 Les villes de l'axe Dakar-Touba : des trajectoires urbaines différenciées

Evaluer, dans le temps, la dynamique démographique de chacune des villes de l'axe Dakar-Touba relativement à celle de l'ensemble du système urbain à chacune des périodes retenues, tel est l'objectif de cette section. Sept périodes sont retenues : 1904-1930, 1930-1955, 1955-1961, 1961-1971, 1971-1976, 1976-1988 et 1988-2000. La méthode de calcul des valeurs des axes est la suivante (cf. Vachiani-Marcuzzo, 2005):

$$X : P_{va}(t)/P_{vs}(t)$$

$$Y : P_{va}(t+1)/P_{vs}(t+1)$$

Pva(t) : Population de la ville a au temps t,

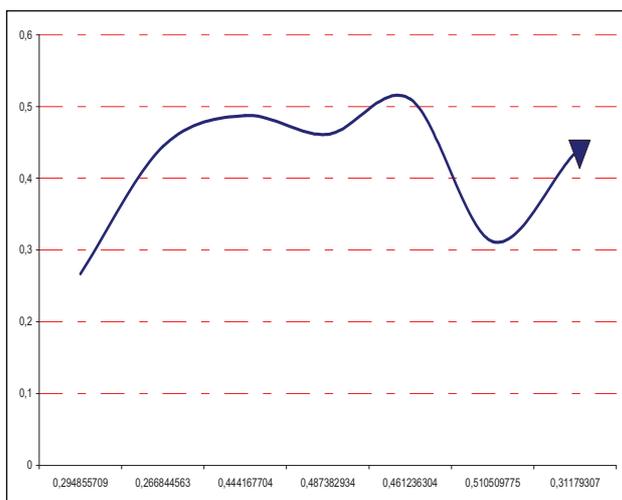
vs(t) : Population totale du système urbain au temps t,

Pva(t+1) : Population de la ville a au temps t+1,

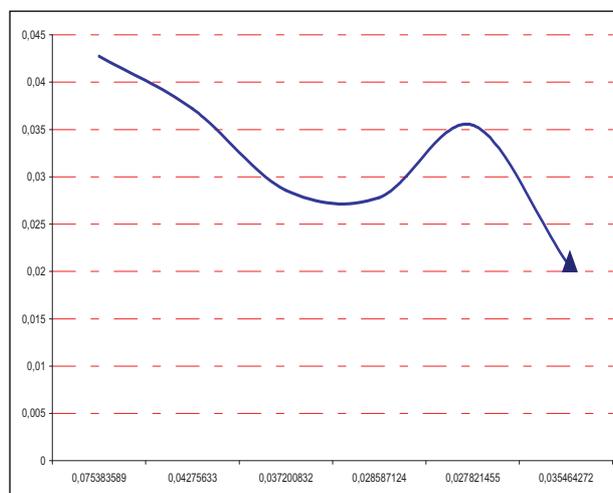
Pvs(t+1) : Population totale du système urbain au temps t

Figure 21. Trajectoires des villes principales

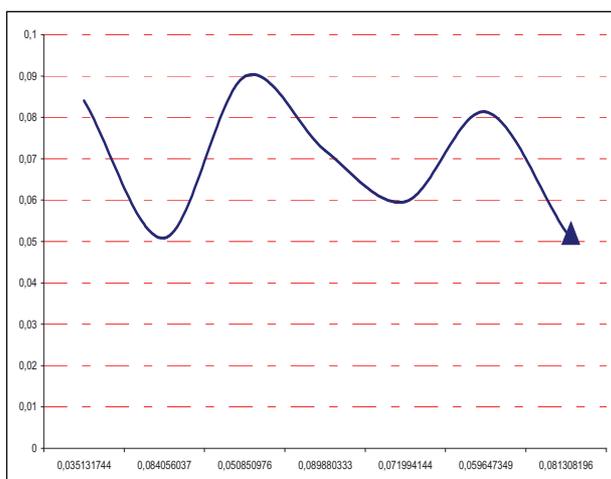
Dakar



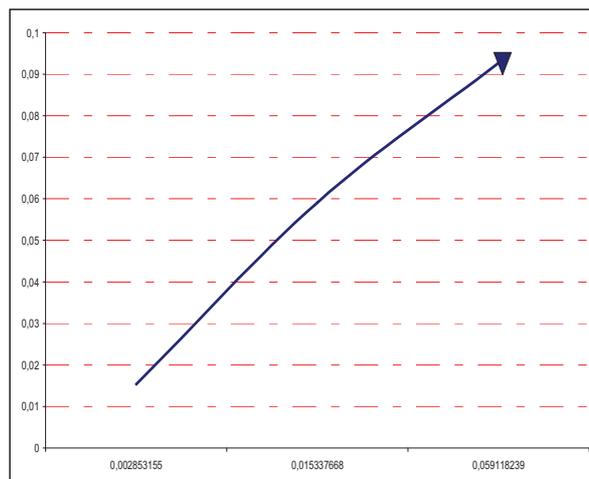
Diourbel



Thiès



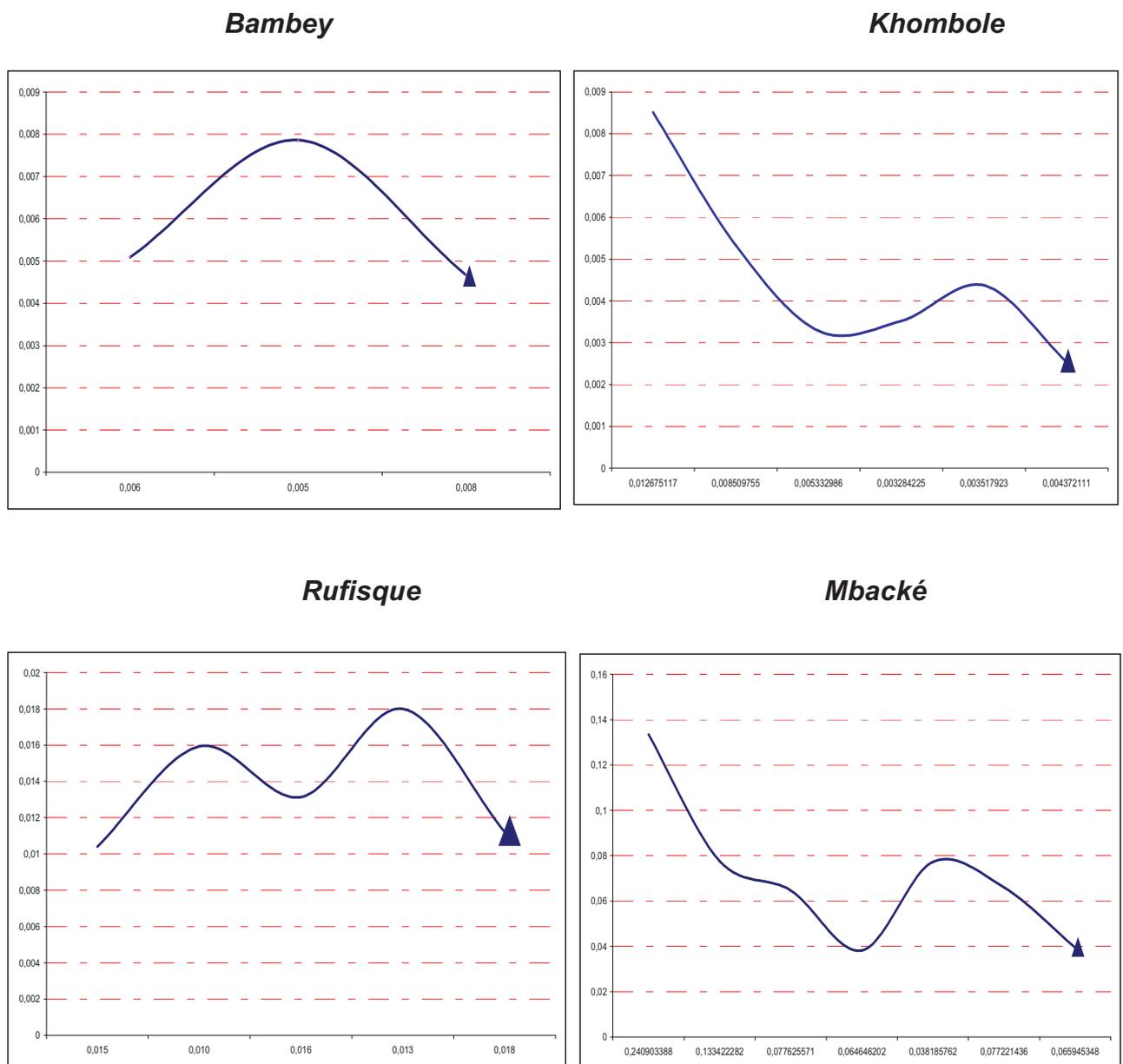
Touba



Le parcours apparemment très irrégulier de la plupart des centres urbains n'est pas pour autant synonyme d'absence de dynamisme, au contraire. Cela traduit en fait une alternance de phases d'hyper-croissance et de faible activité démographique relativement au poids total du système. Ce qu'il est intéressant de constater ici, c'est l'apparente corrélation qui se dégage entre les parcours de Thiès et de Dakar, à partir de 1960 notamment. En effet, aux creux de l'agglomération dakaroise correspondent des bosses pour Thiès et vice versa. C'est aussi le cas de Diourbel à partir de 1970. Ce comportement montre que la dynamique de Dakar affecte l'ensemble du système urbain. La situation de

Touba reste exceptionnelle et semble moins affectée par la dynamique générale. Sa trajectoire montre en effet, une courbe croissance depuis 1971. Les villes secondaires (Bambey, Mbacké et Khombole) affichent, quant à elles, une tendance générale à la baisse même si, de par le passé, les phases de décroissance relative sont suivies de phases de croissance. Ce qu'il faut noter cependant, c'est qu'au-delà de cette « *interdépendance* » entre la croissance urbaine des villes et celle du système urbain dans son ensemble, la forme de ces trajectoires individuelles (et notamment des trajectoires descendantes) dépend principalement de la constante augmentation du poids démographique de l'ensemble du système en raison de l'incessante augmentation du nombre de localités promues au statut de villes.

Figure 22. Trajectoires des villes de second niveau



V.1.5 L'axe Dakar-Touba : contribution des hinterlands ruraux proches et interstitiels à la dynamique urbaine

Dans la partie centre-Ouest du Sénégal, croissance urbaine et dynamiques démographiques rurales sont indissociables. Depuis toujours, les villes ont puisé une bonne partie de leurs gains démographiques des milieux ruraux environnants. Selon les motifs qui fondent le déplacement des ruraux vers les villes, deux phases peuvent être distinguées : la première correspond au phénomène d'exode rural et la seconde à l'apparition de nouvelles formes de mobilité. Par exode rural, nous entendons l'émigration massive des ruraux, et des jeunes notamment, vers les grandes villes à la recherche de revenus supplémentaires.

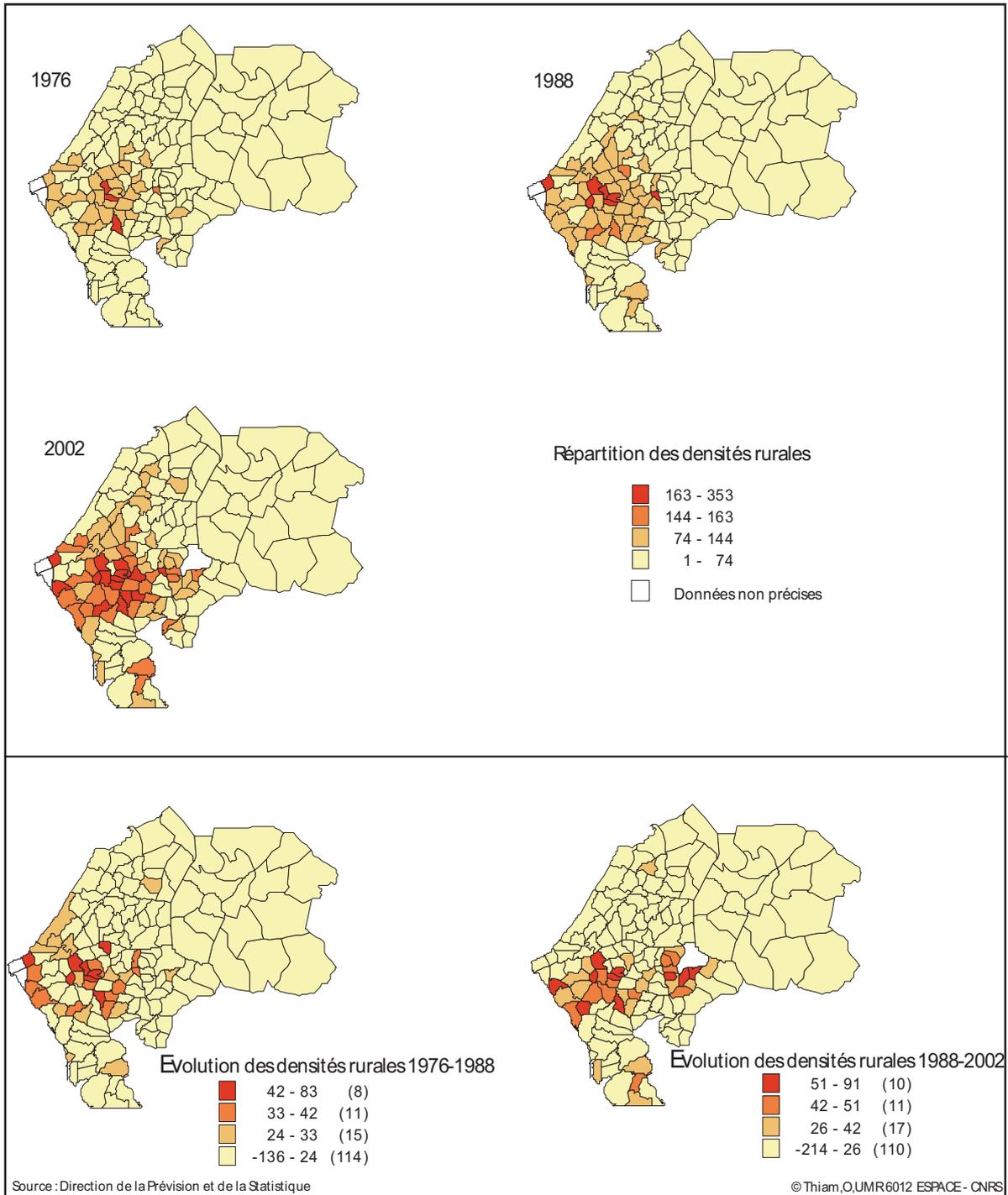
Précisons pour la cartographie de l'évolution spatio-temporelle des densités rurales que nos choix cartographiques ne sont pas fortuits. En effet, avant d'être une organisation spatiale articulée, l'espace Dakar-Touba a été d'abord et demeure encore un ensemble socio-économique relativement homogène connu autrefois sous le nom de Bassin arachidier. Il recouvre traditionnellement les régions de Thiès, Diourbel, Kaolack et Louga. Sa structure spatiale a évolué dans le temps corrélativement aux fluctuations de l'économie arachidière, mais sa base socio-économique est restée presque intacte. Dans ce système socio-économique homogène les bouleversements socio-spatiaux ont tendance à se répercuter sur toute son étendue. On peut noter par exemple que l'explosion urbaine récente de Touba a affecté tout l'espace allant d'est en ouest, de la région de Dakar à celle de Louga, et du nord au sud de l'extrême nord de la région de Louga à l'extrême sud de la région de Diourbel et même de celle de Kaolack. Ici comme ailleurs, la croissance urbaine des vingt dernières années a eu un impact considérable sur l'évolution des densités rurales.

De 1976 à 1988, certaines communautés rurales, généralement les plus proches des grandes villes, ont subi un pompage démographique important. Cependant, celui-ci dépend de l'intensité de la dynamique de la ville la plus proche et évolue en fonction d'elle. L'extraction des noyaux de densité²¹ à partir des mêmes données montre à ce niveau une situation tout à fait particulière pour l'année 1988. En effet, le bassin arachidier passe de deux noyaux principaux de densité en 1976 à un seul en 1988. La disparition du noyau sud témoigne de l'importance des grandes pertes démographiques subies par les zones rurales entre 1976 et 1988 au profit des centres urbains. Fondée sur une démarche de lissage et

²¹Voir note méthodologique en annexes.

d'interpolation spatiale, la méthode des noyaux permet de mettre en évidence les grandes tendances dans une distribution spatiale de densités. Essentiellement utilisée dans l'analyse spatiale des faits de criminalité, elle permet en géographie d'affiner considérablement l'analyse spatiale des données statistiques à référence spatiale.

Carte 28. Les densités rurales



Dans les communautés rurales isolées, alors que certaines continuent d'enregistrer des pertes démographiques considérables (c'est le cas de certaines communautés rurales de la région Louga qui ont subi et subissent encore l'attraction de la cité religieuse de Touba), d'autres arrivent à maintenir des densités relativement élevées. Cependant, celles-ci cachent de fortes disparités intra-communautaires. En effet, certaines communautés rurales doivent essentiellement leurs fortes densités à leur chef-lieu qui, souvent, concentre une bonne partie de la population. C'est le cas par exemple des communautés rurales de Taïf, Darou Mousty, Darou Marnane où le chef-lieu concentre en moyenne 25% de la population de la communauté rurale. Quasiment petites villes, ces centres ruraux sont devenus les nouveaux points d'accroche de l'économie rurale face à la reconversion progressive des anciens centres de traite. Ils sont à l'articulation entre grandes villes et campagnes profondes et jouent un grand rôle dans les mouvements de toutes sortes (flux de marchandises, d'argent, de personnes...) entre elles. Comme le souligne bien Jean Claude Bruneau (2002),

« dans ce schéma nouveau, à la croisée de ces mouvements, se trouve la petite ville : étape perdue au fond des campagnes où jalonnent les axes majeurs, anciens bourgs ou plus rarement chefs-lieux créés de toutes pièces, très proches parfois d'un centre plus important, elle fait figure de relais obligatoire des flux migratoires, mais aussi chaque jour un peu plus de point d'ancrage relatif entre l'urbain et le rural. Depuis longtemps certes elle attirait des migrants, mais ceux-ci ne s'y attardaient guère. Il en va autrement désormais, car les petits centres, bien plus nombreux et disséminés dans tout le pays, offrent le cadre le plus propice à la pluriactivité ».

Cependant, le dynamisme dont les zones rurales font de plus en plus preuve reste surtout incarné par le rural périurbain dans où les rapports entre villes et campagnes semblent s'orienter vers de nouvelles formes de coopération marquées par l'importance croissante des va-et-vient entre les deux.

V.1.6 Les relations villes-campagnes dans l'axe Dakar-Touba : vers une disparition de l'exode au profit des mobilités ?

L'un des phénomènes marquants des rapports villes-campagnes au début de ce XXI^e siècle en Afrique est sans doute la nouvelle configuration que tendent à prendre les déplacements entre villes et campagnes. De plus en plus l'exode rural semble laisser la place à la mobilité. Soulignons la distinction entre exode et mobilité. Alors qu'en effet, l'exode renvoie à une migration s'effectuant pour une période relativement longue, la mobilité (au sens géographique) implique des déplacements réguliers et de courte durée

(migrations pendulaires par exemple). Cependant, si le phénomène connaît un certain développement depuis quelques années, c'est surtout dans le sillage des grandes agglomérations qu'on l'observe le plus. L'irruption des modes de vie urbaine dans les campagnes proches, la disponibilité plus importante des modes de transport, l'arrivée et l'installation de nouveaux migrants attirés par la ville sont autant de facteurs qui encouragent le phénomène. Aujourd'hui son importance se lit dans la diversité des modes de transports concernés. Au transport hippomobile s'est ajouté le transport motorisé dont l'arrivée s'est traduite, dans certaines zones, par le développement du transport collectif. La possibilité de travailler en ville tout en restant en « *campagne* » est l'un des facteurs explicatifs du regain démographique que connaissent certaines zones de campagnes depuis la fin des années 1980. Avec cette nouvelle mobilité, l'extension des agglomérations « *ne s'opère plus par intégration concentrique, mais par intégration dans leur fonctionnement quotidien de territoires plus éloignés, voire d'une partie de la population de villes et de villages très éloignés* » (Ascher, 1995). C'est l'espace mobilisé par cette dynamique que l'on désigne sous l'expression d'« *espace urbain* ». Cette configuration se lit depuis quelques années dans la région dakaroise où la ville de Dakar mobilise quotidiennement de grandes vagues de personnes venues aussi bien des campagnes que des villes alentours. Elle prend progressivement de l'importance autour des agglomérations de Thiès et de Touba.

Ainsi, la rareté croissante de l'espace dans les grandes agglomérations, l'étalement rapide de leur tissu urbain devraient, dans les années à venir, permettre aux campagnes proches de jouer davantage un rôle qu'elles ont eu jusqu'à une époque récente, du mal à s'approprier, celui de fixer durablement les populations rurales.

V.1.7 Les retombées de la migration internationale dans l'axe Dakar-Touba : les nouveaux facteurs de la mobilité villes-campagnes

Notons pour finir que la composante « *mobilité* » des rapports villes-campagnes d'une manière générale trouve une partie de sa ressource dans la nouvelle mécanique socio-économique engendrée et stimulée par les rapports créés par les flux d'argent provenant de la migration internationale. L'argent envoyé par les émigrés à leurs familles n'a pas seulement des conséquences socio-économiques. Il a aussi des répercussions spatiales. La ville est devenue, sous une autre forme et dans un rapport sans aucun doute plus valorisant, le partenaire privilégié de son environnement rural, aussi bien proche que

lointain; c'est un nouveau partenariat essentiellement soutenu par les flux d'argent qui, chaque jour, transitent par elle pour arriver dans les campagnes. Si nous prenons l'exemple du cas toubien, une bonne partie des familles venues s'installer ces dernières années autour de cette agglomération ont des émigrés internationaux qui, régulièrement envoient de l'argent par l'entremise de compagnies spécialisées (Western Union, Money Gram...) qui ont toutes des agences dans la ville sainte; de l'argent que ces familles vont encaisser périodiquement. Ainsi, à la dimension sociale de la migration internationale, s'ajoute, à l'échelle locale, une dimension spatiale dont nous n'avons sans doute pas fini d'évaluer les véritables conséquences. En imprimant, dans ce contexte, un rythme continu aux déplacements villes-campagnes, les transferts d'argent encouragent en même temps les rapports de sociabilité entre les deux et impliquent de nouveaux comportements des populations rurales: se forger un réseau de sociabilité en ville, trouver des créneaux de fructification d'une partie de l'argent reçu, avoir une maison en ville, etc.

V.2 L'axe Dakar-Touba : des villes aux espaces urbains ?

V.2.1 L'agglomération thiessoise : croissance démographique et nouvelles modalités de l'étalement urbain

V.2.1.1 Thiès : l'incarnation d'une dynamique régionale

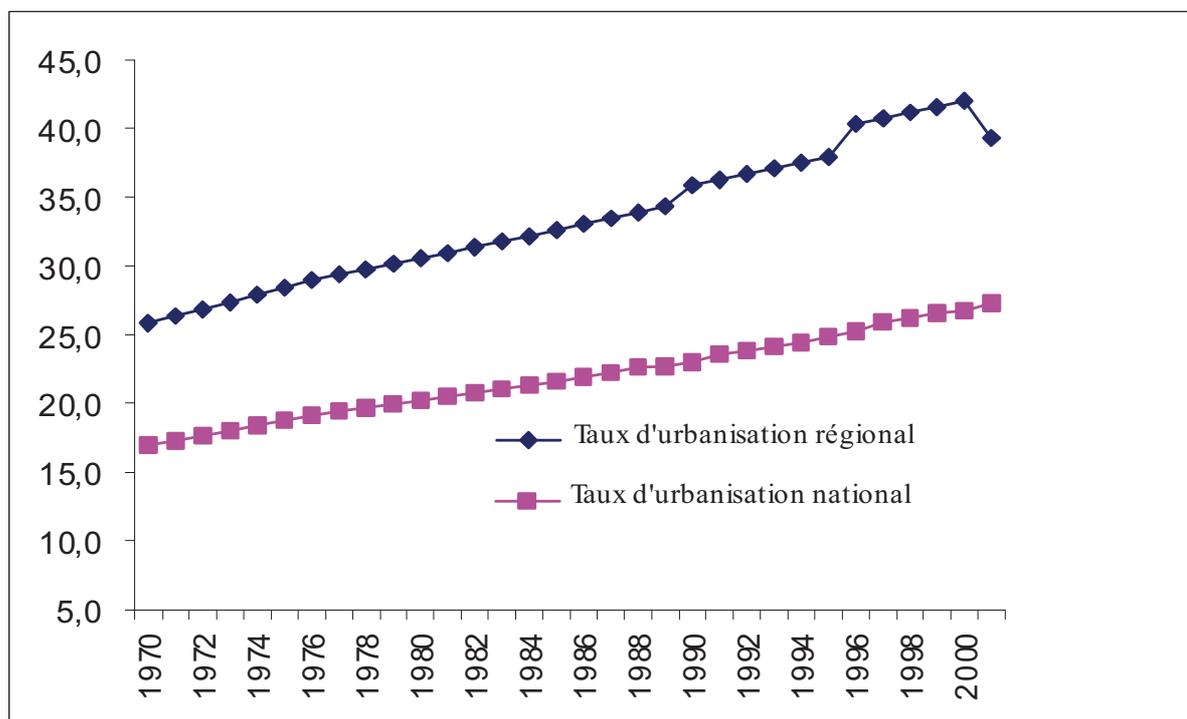
La région de Thiès est, après celle de Dakar, la région la plus peuplée du Sénégal. Sa population représente environ 14% de la population totale. Elle pèse avec Dakar plus de 38% de la population du pays. Ce poids démographique exceptionnel s'accompagne d'un dynamisme urbain fort et continu. Elle est, hormis les régions de Diourbel (dont le taux d'urbanisation ne prend pas en compte l'agglomération de Touba) et de Ziguinchor (dont la croissance urbaine récente s'explique surtout par les effets d'un conflit qui vide les campagnes environnantes de leur population), la région la plus urbanisée, mais aussi la plus dynamique après Dakar. Le taux d'urbanisation y est passé de 26 % en 1970 à 39 % en 2001. On peut même dire qu'elle est, après Dakar, la région la plus urbanisée du pays puisque le fait que son taux d'urbanisation soit moindre que celui de la région de Ziguinchor n'est dû qu'à un simple effet de taille. Avec une population régionale deux fois moins nombreuse (557 606 en 2001 contre 1 346 238 pour Thiès), mais aussi une population urbaine deux fois moins nombreuse (259 174 contre 529 417) que celle de la région de Thiès, il semble logique que Ziguinchor se retrouve avec un taux d'urbanisation

plus fort. L'urbanisation plus importante de Ziguinchor par rapport à Thiès ne se justifie donc que théoriquement. La seule région avec laquelle on peut aujourd'hui comparer Thiès en termes de croissance urbaine est la région de Diourbel.

La dynamique de Thiès est aussi celle de sa région. Elle se lit par exemple à travers celle de ses villes moyennes (Mbour et Tivaoune) qui font partie des villes les plus dynamiques du pays. Leur population urbaine a toujours dépassé et dépasse encore largement celle de certaines capitales régionales. A titre d'exemple, des villes-capitales régionales comme Louga, Fatick ou Kolda, n'ont jamais égalé, en termes de population urbaine, la ville de Mbour qui les a toujours dépassé de très loin. Au recensement de 1988, leur population était respectivement de 52 057 hab, 18 416 hab, 34 337 hab, contre 76 751 hab pour Mbour. Si Tivaoune parvenait à maintenir, à l'instar de Mbour, le dynamisme qu'elle a connu au début du XX^e siècle (sa population urbaine était de 4 300 habitants contre 2 800 pour Thiès et 2 000 pour Mbour), la région aurait sans aucun doute une croissance urbaine plus importante aujourd'hui.

Mise à part la région de Dakar (*figure 23*), le taux d'urbanisation de la région de Thiès (TUR) a toujours dépassé la moyenne nationale (TUN). Elle est, hormis la région de Ziguinchor, l'unique région dont le taux d'urbanisation a toujours dépassé la moyenne nationale de plus de 15% (Dakar non comprise). Cette vitalité démographique en milieu urbain trouve son explication dans deux éléments : une croissance naturelle importante et une forte immigration.

Figure 23. Evolution comparée du taux d'urbanisation national et de celui de la région de Thiès



Le maintien d'un fort accroissement naturel au cours des cinquante dernières années a permis la constitution d'un vaste réservoir de populations rurales à proximité des villes qui a permis la forte migration intra-régionale qu'a toujours connue la région. La migration vers Thiès notamment est devenue très tôt une préoccupation pour les chercheurs, mais aussi pour les gouvernants. Les importantes masses de population rurale mobilisées par l'industrie ferroviaire ont, dès les années 1950, suscité une vague d'interrogations.

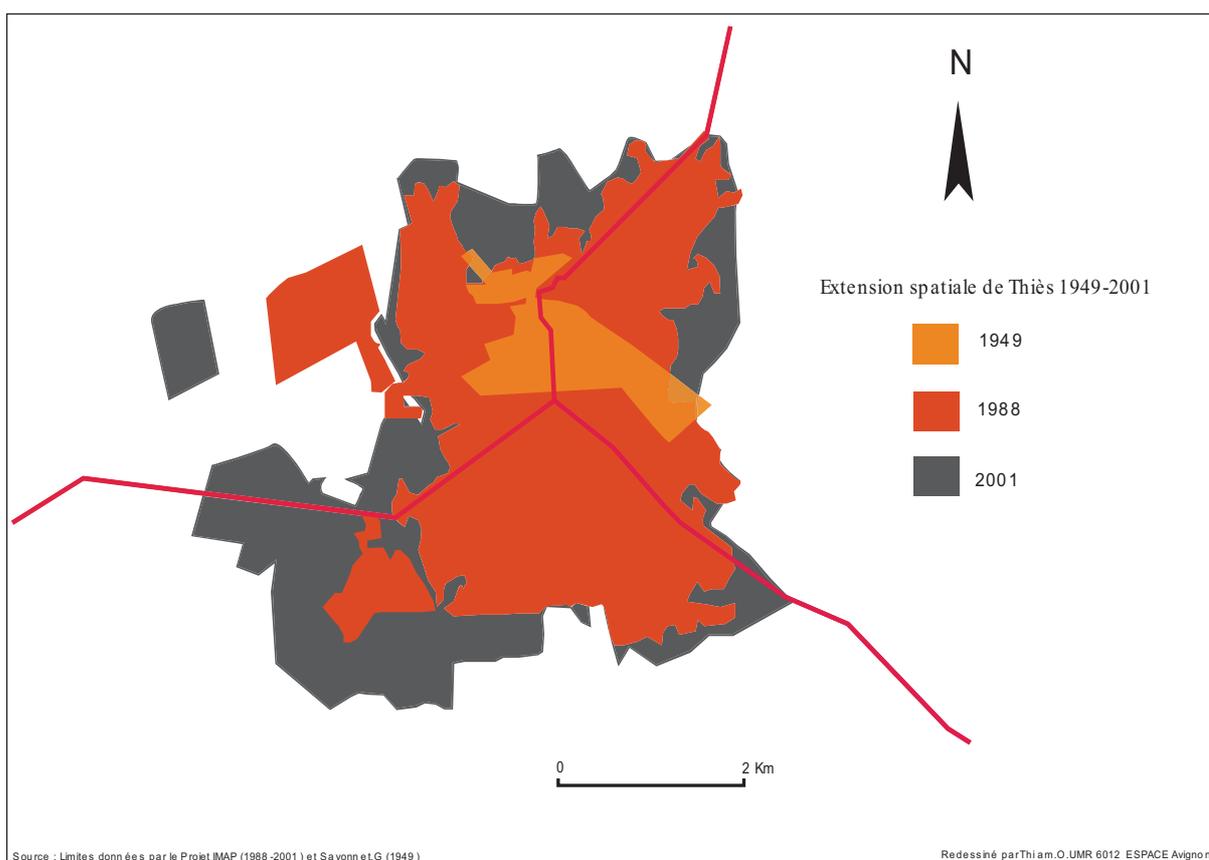
V.2.1.2 La ville de Thiès : croissance démographique et extension spatiale

La ville de Thiès est, après l'agglomération dakaroise jusqu'au début des années 80 et après celles de Dakar et de Touba depuis 1990, la ville la plus dynamique du système urbain sénégalais. La forte progression de sa démographie ainsi que son attractivité migratoire continuelles se sont traduites par un étalement urbain rapide et considérable. Ce dynamisme de Thiès est aujourd'hui d'autant plus important que la ville est à la fois « *banlieue lointaine* » de Dakar et de son agglomération et *ville-relais* entre celles-ci et, les villes du centre-Ouest d'une part et, celles du Nord du pays d'autre part.

L'extension urbaine de Thiès connaît en gros deux phases à mettre en rapport avec d'une part la dynamique de l'occupation foncière et d'autre part l'évolution politique et socio-économique de la ville.

Essentiellement marquée par la présence coloniale, la première correspond aux premiers agrandissements de la tache urbaine. Durant cette période, trois éléments ont facilité le développement de la ville : l'appropriation précoce de la vie urbaine par l'hinterland rural proche (à l'exception de la communauté Sérère *Noon*), le développement de l'industrie et du transport ferroviaires et les facilités d'accès à la propriété foncière. De 1904 à 1949, la population urbaine a été multipliée par près de 12 passant de 2 800 hab à 32 400 hab. Cette période est notamment marquée par l'afflux des populations rurales à la recherche d'un travail saisonnier dans les chantiers du chemin de fer.

Carte 29. Extension spatiale de l'agglomération thiessoise (1949-2001)



La seconde phase marque la mise en place des premières stratégies de gestion rationalisée de la croissance urbaine. Celles-ci se traduisent par l'élaboration d'un premier

Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) en 1949. Son exécution a eu deux principales conséquences : le renforcement de la trame existante et le démarrage d'un boom démographique sans précédent. Il sera suivi d'un deuxième plan en 1970 dont la mise à exécution consacre l'intégration dans le périmètre urbain de plusieurs villages périphériques. Quatorze villages dont sept (*Silmang, Diassap, Thiapong, Poniène, Thialy, Thiès-noon* et *Sapko*), occupés par la communauté *Noon*, ont été officiellement rattachés à la ville en 1978 (Sissokho, 199). Ils sont une vingtaine aujourd'hui. Cependant, ces deux plans n'ont pas suffi à maîtriser la croissance de la ville qui a pris des allures de plus en plus spectaculaires, d'où la mise en place de plusieurs autres stratégies d'aménagement de l'espace urbain.

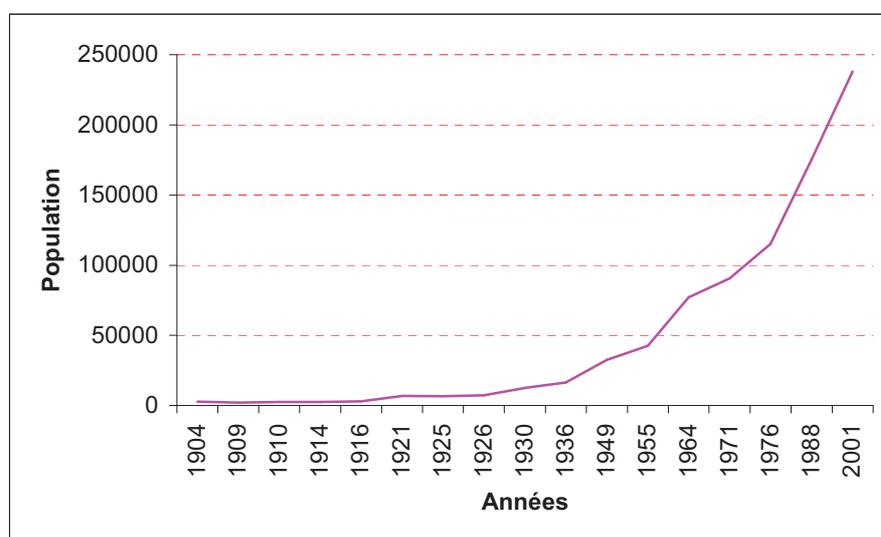
Cette seconde phase s'accompagne d'un net bouleversement des logiques d'occupation de l'espace. Alors que dans la première, les localisations se sont faites suivant une logique d'occupation linéaire dictée essentiellement par l'économie ferroviaire, dans la seconde, presque aucune direction n'est épargnée. L'espace disponible devant en effet de plus en plus rare, la ville voit son tissu initial s'étirer dans toutes les directions donnant à la forme de la ville une allure tentaculaire²². Ainsi, on passe d'une logique de croissance axiale à une logique d'extension auréolaire. Si aujourd'hui la ville de Thiès connaît, comme Dakar, des difficultés d'extension, c'est parce qu'aussi ses fondateurs n'avaient pas, d'une certaine manière, prévu d'en faire une grande ville, mais plutôt une simple base stratégique d'abord (base militaire) et une étape ferroviaire ensuite. Thiès se situe sur le rebord occidental d'un plateau (137 m d'altitude) orienté est-ouest et prolongé au nord, au sud et à l'ouest surtout par une cuesta relativement abrupte. Par conséquent, la ville ne peut s'étendre considérablement vers l'ouest d'autant plus que cette partie est occupée par la forêt classée de Pout. Si la ville a connu une forte extension spatiale, c'est parce qu'à la fonction initiale (ville militaro-industrielle) s'est ajoutée une fonction économique qui a suscité un intérêt sans précédent chez les populations locales. Savonnet (1955), note d'ailleurs à ce propos que « *l'intérêt stratégique qui fut d'abord le seul*

²²Cette configuration spatio-temporelle de l'occupation de l'espace est typique des villes d'origine coloniale où les voies de communication ont précédé la forme urbaine. Elle est en quelque sorte l'expression du passage d'une logique de déploiement spatial fondée sur un ordre économique marchand (d'où la recherche de proximité des voies de communication), elle-même guidée par le triptyque accumulation-transformation-acheminement à une logique de déploiement essentiellement guidée par une réelle volonté de trouver des solutions à la demande foncière induite par la déferlante urbaine antérieure à celle en cours (d'où l'allure tentaculaire du déploiement urbain).

considéré, aurait été insuffisant, après la pacification du Cayor, à provoquer l'installation, puis le développement d'une agglomération importante ».

Plus qu'avant, l'extension de la ville se poursuit et reste alimentée par une démographie en constante augmentation. Avec une population de 175 465 habitants au recensement de 1988, elle compte aujourd'hui environ 300 000 habitants. Après une longue période d'hésitation (1904-1950), la courbe démographique²³ affiche une nette accélération depuis les années 1950.

Figure 24. Evolution temporelle de la population urbaine de Thiès



Essentiellement portée à ses débuts par les quartiers centraux, la croissance démographique est aujourd'hui principalement le fait des quartiers périphériques.

La force de Thiès et de sa région en matière démographique réside surtout dans leur attractivité relativement forte. Par le passé, la ville de Thiès (par sa fonction d'escale ferroviaire) a joué un rôle de plaque tournante dans les migrations interrégionales. Selon le Recensement général de la population et de l'habitat de 1976 (Diouf, 1980)²⁴, Thiès et sa région ont enregistré 81 585 immigrants contre 7 912 pour la région du Cap Vert,

²³Sources : Diouf, S, (1980) et Becker., C et al, (1994).

²⁴DIOUF, (1980), *La ville de Thiès (Sénégal) : croissance démographique et démesure spatiale d'une ville moyenne en « pays sous-développés*, Thèse de doctorat de troisième cycle, Université de Toulouse Le Mirail, p.112

dépassant de loin toutes les autres régions du pays dont le nombre maximum d'immigrants par région dépassait à peine 6 000. Aujourd'hui encore cette place se maintient.

Sur le plan interrégional, Thiès et sa région attirent des migrants de tout le pays. Cependant, la plupart d'entre eux sont originaires des régions de Diourbel, de Dakar et de Kaolack.

Sur le plan intra-régional, l'attractivité de Thiès s'apprécie à travers celle du département dont elle est le chef-lieu. Celui-ci est actuellement parmi les 11 départements abritant une ville chef-lieu de région, celui qui polarise le plus son espace régional. Cependant, un tassement généralisé du pouvoir d'attraction de la région n'est pas, comme nous l'avons déjà montré en haut, exclu pour les années à venir.

V.2.1.2.1 L'agglomération thiessoise : les modalités de l'extension et ses conséquences sur les rapports villes-campagnes

L'extension de la ville se fait selon deux modalités : remplissage des interstices intra-urbains et grignotage des espaces ruraux environnants. Cependant, compte tenu de la vitesse à laquelle s'accroît la tache urbaine, la première solution a vite montré ses limites. A partir des années 1970, l'énorme demande en terrains ne pouvait être satisfaite qu'en gagnant de l'espace sur la périphérie environnante. Les différents élargissements (tantôt officiels, tantôt officieux) du périmètre de la commune avaient d'ailleurs comme principal objectif d'apporter une réponse à cette demande sans cesse croissante. Seulement les terres sur lesquelles ils portent appartiennent à des collectivités rurales (communautés rurales de Fandène et de Keur Moussa) qui en ont, elles aussi, autant besoin. Devant faire face à d'énormes demandes en terrains non seulement pour satisfaire le foncier agricole, mais aussi le marché immobilier engendré par l'avancée du front urbain, elles se sont engagées depuis quelques années dans une bataille sans merci contre la commune de Thiès. Pour Fandène²⁵ surtout, l'enjeu est de taille pour au moins deux raisons. D'une part, une intégration des villages de sa partie périurbaine au territoire communal de Thiès signifie, pour certains élus (président du conseil cural, conseillers ruraux), notables (Conseil des notables) et représentants locaux du ministère de l'Intérieur (chefs de villages), la perte du prestige politique dont ils ont toujours bénéficié dans le cadre de la communauté rurale.

²⁵Voir en annexes les questions de limites territoriales et de villages rattachés.

Une perte d'autant plus probable qu'ils auront peu de chance de se retrouver dans le jeu politique communal qui, souvent, accorde peu de place aux nouveaux venus. Les villages périurbains, du fait de l'attrait qu'ils suscitent grâce à leur proximité avec la ville, sont devenus des sources de revenus inestimables pour la communauté rurale, surtout en termes d'impôts de différents types (taxe rurale, impôt foncier, etc.). Certains villages ont atteint un niveau de développement, mais aussi un poids démographique (entre 1500 et 2000 habitants) tel qu'ils pourront, dans un avenir proche, demander un statut de commune comme cela a été le cas dans plusieurs communautés rurales en 1990 et 1996. Ceci leur permettrait non seulement de pouvoir faire face à la déferlante thiessoise, mais aussi de mieux prendre en main le devenir de leur collectivité qu'ils n'imaginent pas, pour l'instant, entre les mains d'une commune de Thiès élargie. A cela, il faut ajouter un enjeu socio-économique. En effet, un rattachement au territoire communal de Thiès signifie, pour les propriétaires fonciers et pour les masses paysannes surtout, un risque de confiscation de leurs droits fonciers traditionnels par un pouvoir municipal de plus en plus en mal de terres. Le rattachement est d'autant plus risqué que ces villages resteraient très longtemps en marge des priorités municipales en termes de développement économique et d'organisation de l'espace ; le pouvoir municipal ne s'en servant souvent que comme prétexte pour infiltrer l'espace rural adjacent et légitimer une emprise sur telle ou telle portion d'espace. Pour parer à de telles éventualités, le Conseil rural de Fandène n'a pas manqué d'imagination. En effet, une des réponses opposées à l'étalement de la ville consiste à mettre en place des lotissements anticipatifs²⁶ juste aux alentours de la ville.

Le conflit foncier entre Thiès et Fandène n'est pas un cas isolé. Il est caractéristique des difficultés auxquelles sont confrontées d'anciennes communes (Kaolack avec la CR de Kaone, Saint-Louis avec la CR de Gandong, l'Agglomération dakaroise avec les CR de Yen et de Sangalkam ...) contraintes de se déployer dans un contexte foncier devenu inadapté. Dans ce cas d'espèce, le fait, pour la communauté rurale, de ne pas intégrer le territoire communal comporte à la fois des avantages et des inconvénients. Les avantages sont liés au fait qu'elle pourra toujours profiter de la proximité urbaine (écoulement de produits agricoles : ce qui est le cas de Fandène dont la production agricole s'est au fil du temps bien adaptée à la demande urbaine, bon marché foncier ...) tout en gardant son

²⁶Ceci nous a été confié par un conseiller rural avec qui nous avons eu une longue discussion sur la question des rapports entre Thiès et Fandène.

autonomie politique et territoriale. En revanche, elle devra faire face aux énormes demandes en services sociaux et en infrastructures engendrées par l'augmentation rapide de sa population. Ceci est loin d'être une tâche facile d'autant plus que la communauté rurale comme collectivité locale ne dispose souvent pas des ressources suffisantes pour faire face à ses dépenses même si celles-ci semblent adaptées à sa situation. Face à ce dilemme un certain nombre de réformes s'imposent afin d'adapter le code des collectivités locales aux réalités du terrain. C'est dans ce sens qu'un certain nombre de recommandations peuvent être faites (cf. Chapitre 6).

Dans le cas de Thiès, le cadre est d'autant plus inadapté qu'à la contrainte territoriale s'ajoutent des contraintes physiques. En effet, la ville est en proie à des effets de barrière : forêt classée de Pout à l'ouest, cours d'eau à l'est et au sud (cf. annexes).

La dynamique urbaine de Thiès se lit non seulement par l'allure avec laquelle la ville se développe, mais aussi dans ses villages périphériques en pleine périurbanisation.

V.2.1.3 Logiques du déploiement périurbain

Les logiques du déploiement des espaces périurbains des communautés rurales de Fandène et de Keur Moussa répondent mécaniquement à la dynamique urbaine de Thiès et restent désormais commandées par elle. Cependant, on peut distinguer deux phases (avec Fandène surtout) (*carte 31*) : une première (1970-1988) pendant laquelle l'essentiel de la croissance démographique est supporté par les villages les plus proches de Thiès et des voies de communication nationales qui traversent l'agglomération (Peykoug Touba : 11,69% par an, soit la croissance la plus forte, Keur Mor Mbane: 9,91...) et une deuxième (1988-2001) durant laquelle la périphérie proche cède la place aux villages un peu plus éloignés de Thiès : Fandène Diamdiorokh : 24,84%, soit la croissance annuelle la plus forte, Fandène Diam Ndiour: 16%.

Dans le cas où les taux d'accroissement moyen annuels de la seconde période (1988-2001) se maintiendraient, certains villages devraient encore avoir des gains démographiques relativement importants dans les années à venir. Dans cette hypothèse²⁷ par exemple, des villages comme Fandène Diam Diokh, Fandène Fantagol, Fandène, tous

²⁷Le modèle est le suivant : $P_{t+n} = P_t (1+TAM)^n$, où P_t est la population au temps t , n est le nombre d'années (dans 10 ans par exemple) et TAM est le taux d'accroissement moyen annuel. (cf. Morois, 2006).

situés dans la périphérie lointaine, devraient voir leur population plus que doubler dans les dix prochaines années. Alors que ceux de la périphérie proche ne devraient enregistrer que des gains démographiques relativement faibles.

Précisons que cette démarche prospective n'est qu'indicative. L'intention n'est pas de dire de quoi demain sera fait, loin de là. Il s'agit tout simplement de donner, à partir de ce qui s'est passé, une idée des tendances démo-spatiales auxquelles on pourrait s'attendre dans les années à venir.

Ce renversement de tendance est classique et peut être pour le cas présent expliqué par trois éléments au moins : la proximité urbaine, l'évolution de la valeur du foncier et le maintien d'un croît naturel élevé.

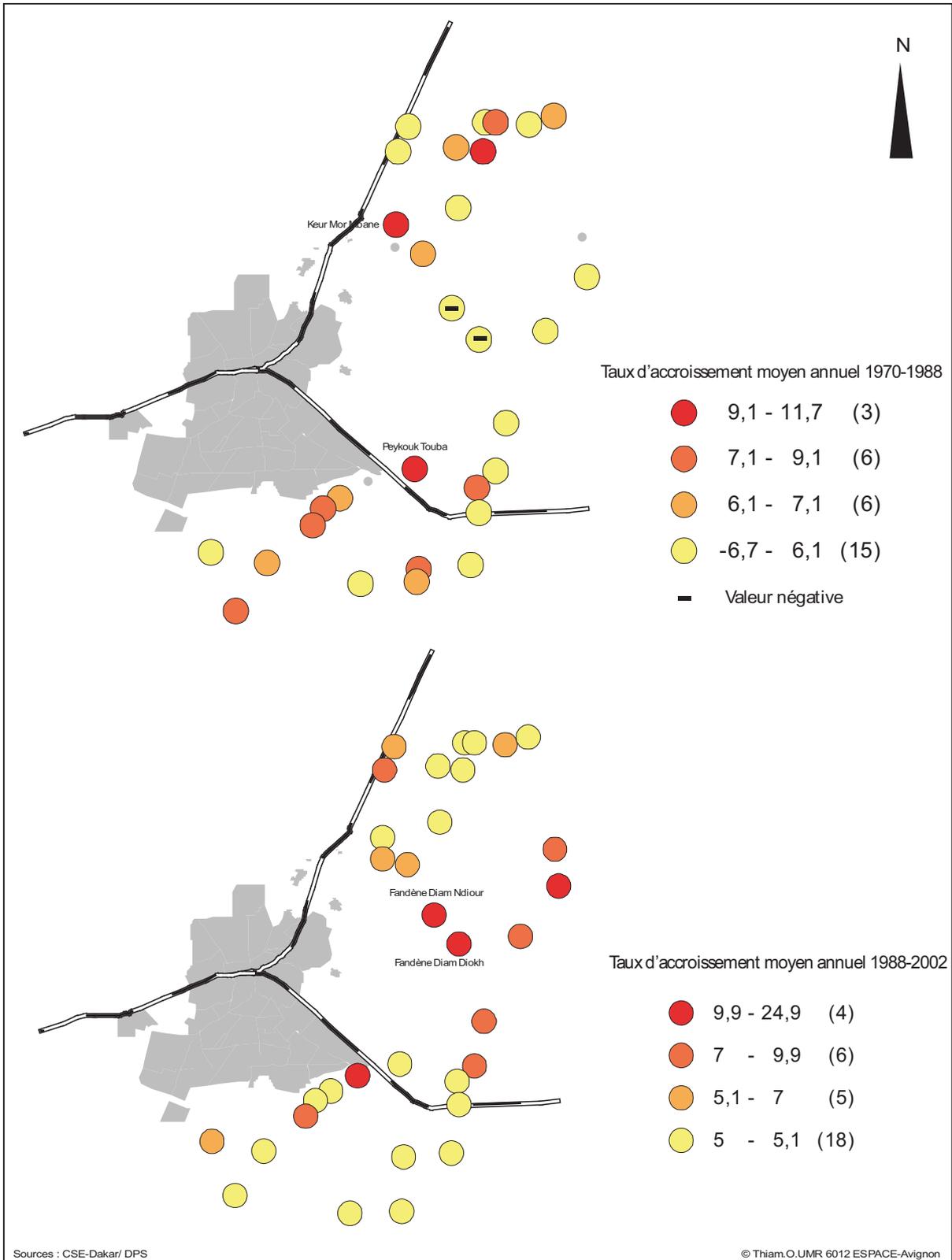
Carte 30. Croissance et répartition de la population périurbaine autour de Thiès



Source : DPS/Dakar

©Thiam.O.UMR6012 ESPACE- CNRS

Carte 31. Evolution de la démographie périurbaine autour de Thiès



V.2.1.3.1 L'impact de la proximité urbaine

Ce premier élément renvoie au fait que les valeurs foncières dépendant à la fois de la proximité à la ville et de la densité de l'occupation de l'espace, les villages qui ont eu les gains de population les plus importants durant la première période n'étaient pas aussi densément peuplés à l'origine qu'aujourd'hui. Comme le tissu urbain s'est depuis considérablement étendu, leurs territoires ont fini par se raccorder à celui de la ville, ce qui a concouru à l'augmentation de leur densité démographique, et des valeurs foncières. C'est une situation très fréquente qui obéit à l'évolution du marché foncier urbain. Ainsi, comme dans l'espace urbain proche, « *la progressive saturation de l'espace fait désormais de la terre un lieu auquel sa rareté confère une valeur marchande* » (Pellissier, 1985).

V.2.1.3.2 La valeur du foncier et ses effets sur l'extension périurbaine

Le deuxième élément est lié au fait que les terrains des anciens villages périurbains étant aujourd'hui plus chers qu'ils ne l'étaient il y a une trentaine d'années, les nouveaux demandeurs de terrains sont renvoyés à une périphérie de plus en plus lointaine. La ville de Thiès est une ancienne ville d'immigration. L'apport migratoire y demeure l'un des principaux moteurs de l'extension du tissu urbain. Il est aujourd'hui d'autant plus important que Thiès a tendance à devenir la banlieue lointaine de Dakar. Cette fonction devrait se confirmer dans les années à venir avec l'ouverture de l'autoroute à péage Dakar-Thiès en voie de construction.

V.2.1.3.3 Une composante sociologique encore omniprésente : un croît naturel élevé

Le troisième élément est, dans ce contexte, déterminant et renvoie à une des composantes sociologiques du milieu : le système reproductif. En milieu Sérére notamment, le maintien de taux d'accroissement naturel très élevés a permis depuis des générations d'assurer un accroissement notable de la population. Avec le fort exode rural des années 1970-1980, l'effet de l'accroissement naturel sur la dynamique démographique générale est passé presque inaperçu, surtout dans les milieux ruraux éloignés. Ceci explique, en partie, le ralentissement apparent de la démographie au cours de cette période. Depuis quelques années cependant, le processus de fixation des populations rurales encouragé par l'introduction de projets locaux de développement et associé à un

accroissement naturel marqué a entraîné une forte croissance démographique. Les villages les plus éloignés de la ville restent les plus concernés du fait sans doute d'une activité agricole encore possible et d'un accès à la terre plus aisé.

V.2.1.4 Extension urbaine et accumulation foncière

Il faut dire que le processus de raréfaction de l'espace dans les zones périurbaines des grandes agglomérations, comme Thiès, Dakar et Touba, s'est accompagné d'un important mouvement de spéculation foncière. On assiste à une sorte de fuite en avant dans laquelle les acteurs de l'immobilier peuvent anticiper sur la croissance urbaine sans prendre beaucoup de risques. Acheter des terrains à des prix relativement dérisoires pour les revendre plus tard à des prix plus élevés et avec de forts bénéfices est devenu une pratique courante. La spéculation est ici d'autant plus marquée que l'institution chargée de la contrôler, la communauté rurale, n'en a souvent pas les moyens. Certes les communautés rurales ont acquis avec la décentralisation davantage de compétences en matière foncière, mais le décalage entre les textes et la réalité reste encore très réel. La situation est d'autant plus incontrôlable que les spéculateurs agissent souvent sous le couvert d'un clientélisme soigneusement encadré par le pouvoir municipal proche. Régulièrement, des maires de ville sont accusés ainsi, par des particuliers agissant pour leur propre compte, de malversations foncières.

La mainmise extérieure sur le foncier périurbain thiessois menace considérablement l'économie traditionnelle. Ici comme dans les zones périurbaines de Dakar et de Touba, la logique de rentabilité créée et stimulée par l'extension urbaine tend à détrôner les formes traditionnelles de passation de la terre et fragilise par conséquent l'activité agricole qui en dépend. Si les populations *Noon*, connues pour leur attachement à la terre et aux formes traditionnelles de tenure foncière, arrivent encore à peser sur le contrôle de la ressource foncière, les *Wolofs* eux ont tendance à agir différemment. Plus ouverts à l'économie monétaire et à aux modes de vie modernes, ils vendent plus facilement à des personnes venant de l'extérieur leur appartient. Ainsi, l'avenir du statut de la terre dépend incontestablement de l'évolution des rapports de force entre le libéralisme *Wolof* et le conservatisme *Noon*.

V.2.2 Dakar et son espace urbain : implosion démographique et étalement périphérique

L'extension spatiale de l'agglomération dakaroise a été impressionnante depuis plusieurs décennies et impressionne encore aujourd'hui. D'abord limité aux seuls départements de Dakar, Pikine et Rufisque, l'étalement urbain s'étend aujourd'hui à toutes les unités territoriales de la région qui a le plus fort taux d'urbanisation du pays, soit 96%. Menacés de disparition, les seuls espaces encore épargnés par la tache urbaine sont les terres agricoles et les forêts périurbaines.

V.2.2.1 L'agglomération dakaroise : aspects morphologiques

La configuration spatiale de l'agglomération dakaroise suit celle de la presqu'île. Ainsi, aux logiques d'acteurs qui, comme nous l'avons vu plus haut, ont joué un rôle fondamental dans la configuration de l'occupation de l'espace, s'ajoutent les contraintes physiques liées au milieu. Si dans les pays développés les progrès techniques permettent de les surmonter en partie, l'heure est encore ici à la soumission aux servitudes imposées par le milieu. L'espace a connu une occupation exceptionnellement rapide entre 1986 et 1995. C'est durant cette période que l'étalement des zones urbaines et périurbaines a été le plus spectaculaire. Cette période correspond en effet, aux premiers effets des Programmes d'ajustement structurel (PAS) dont l'exécution avait démarré en 1984. Cependant cette expansion sans précédent est aussi l'expression d'un regain d'intérêt pour l'espace foncier périurbain qui voit ses usages se diversifier considérablement. A la fonction touristique des années 1970 et 1980 s'ajoutent de nouvelles fonctions : agriculture commerciale, résidences de grand standing... Celles-ci devraient, dans les années à venir, se renforcer avec l'ouverture de l'autoroute Dakar-Diamniadio et dont les effets se font déjà sentir. Il ne fait aujourd'hui pas de doute que le remplissage de l'espace Rufisque-Thiès passera par les zones périurbaines des communautés rurales de Sangalkam et de Yen.

Pour mieux expliciter cette dynamique de l'occupation spatiale, l'approche morphologique ne manque pas d'intérêt. Pour ce faire, nous avons eu recours à un certain nombre d'indices morphologiques utilisés en analyse spatiale. Se fondant sur la notion

d'agglomération morphologique (au sens Geopolis du terme²⁸), ils ont pour objectif de caractériser la dynamique de l'occupation de l'espace en confrontant simultanément les variations de surface et de périmètre de la tache urbaine.

V.2.2.1.1 Formes et dynamiques spatiales en géographie

La démarche d'analyse spatiale permet d'envisager l'analyse de la forme d'une ville et de son évolution dans le temps ou dans l'espace. La morphologie mathématique est, à part les indices évoqués plus haut, une des principales méthodes permettant de faire ce type d'analyse.

V.2.2.1.2 L'analyse par la morphologie mathématique

L'introduction des techniques de morphologie mathématique en géographie témoigne de l'importance des évolutions opérées par la géographie en tant que science et par l'analyse spatiale en particulier. Certes l'usage de cet outil n'est pas encore très répandu, mais les résultats déjà obtenus par quelques utilisateurs permettent de juger de sa pertinence. Les différents exemples développés par Christine Voiron dans son livre intitulé « *Analyse spatiale et analyse d'image par la morphologie mathématique* »²⁹ donne une parfaite illustration de la pertinence des techniques de morphologie mathématique pour l'analyse des formes spatiales et des formes urbaines. Les traitements effectués par Éric Bailly dans sa thèse intitulée « *Modèle de simulation fractal et croissance urbaine. Etude cas : Nice, Marseille, Gênes* »³⁰ démontre l'étendue des possibilités offertes par l'outil. L'analyse en morphologie mathématique repose essentiellement sur trois opérations : la dilatation, l'ouverture et la fermeture. Celles-ci peuvent déboucher sur d'autres opérations et en particulier la squelettisation. A côté de l'approche par la morphologie mathématique, une méthode se fonde essentiellement sur le calcul d'indices de forme. Deux de ces indices nous intéressent ici ³¹:

²⁸La définition d'une agglomération morphologique selon Geopolis (base de données sur les villes du monde créée par François Moriconi-Ebrard) est basée sur des caractéristiques de continuité, de densité et de proximité spatiales. Ainsi, appartiennent à la même agglomération morphologique toutes les parties de la surface bâtie d'une agglomération distantes les unes des autres d'au maximum 200m. Ce chiffre peut varier selon les pays (voir Moriconi-Ebrard, 1993).

²⁹VOIRON-CONICIO C., (1995), « *Analyse spatiale et analyse d'image par la morphologie mathématique* ». Montpellier, Paris, La Documentation française, 190p.

³⁰BAILLY E., (1999), *Modèle de simulation fractale et croissance urbaine. Etude cas : Nice, Marseille, Gênes*. Thèse de doctorat en Géographie, Université de Nice Sophia-Antipolis, 235p.

³¹Pour plus de détails sur ces indices, deux références :

- l'indice de *sinuosité* du contour urbain qui met en rapport les surfaces bâties et les périmètres. L'intérêt de cette mesure, dont la valeur est d'autant plus élevée que la forme urbaine est régulière, réside dans le fait qu'elle donne des indications non seulement sur l'évolution de l'occupation de l'espace aux marges de la ville, mais aussi dans le fait qu'elle fournit des renseignements sur l'évolution de la forme urbaine au cours du temps ;

- l'indice de *linéarité* qui est donné par le rapport entre le plus grand axe et le deuxième plus grand axe qui lui est perpendiculaire.

V.2.2.3 Approche morphologique de l'agglomération dakaroise

L'intérêt croissant de l'analyse morphologique pour les villes se lit à travers l'engouement suscité par la question de l'impact des formes urbaines sur le devenir des villes. Aussi bien dans le débat scientifique que dans le discours politique, la question de la forme urbaine est de plus en plus présente et mise en rapport avec les enjeux du développement durable : économies d'énergies, transports, etc. Dans un contexte spatial aussi contraignant que celui dans lequel évoluent Dakar et son agglomération, l'analyse des indices décrits ci-dessus donne des informations très intéressantes sur les différentes configurations spatiales de l'agglomération entre 1978 et 1999³².

L'analyse de l'indice de sinuosité permet de constater de grandes modifications du contour de l'agglomération qui traduisent une double dynamique. Son extension régulière, et parfois plus rapide comme entre 1986 et 1995, exprime l'importance de l'intérêt pour les marges littorales. Le périmètre de l'agglomération morphologique est passé de 174 km en 1978 à 162 km en 1995 pour être de 193 km en 1999. Son augmentation notable au cours de la dernière période est due au raccordement de l'agglomération morphologique de Dakar à celle de Rufisque. A l'inverse, la surface occupée par le bâti a constamment augmenté de 1978 à 1999. Elle est passée de 87,09 km² en 1978 à 156 km² en 1999 en étant de 92,61 km² en 1986 et de 133,13 km² en 1995. Entre 1978 et 1995, l'un des

- DERICKE P-H., (1992), « *L'organisation de l'espace dans les villes*, in *Encyclopédie de la géographie* », Economica, pp 665-687.

- GUEROIS M., (2003), « *Les formes des villes européennes vues du ciel. Une contribution de l'image CORINE à la compréhension morphologique des grandes villes de l'Europe occidentale* ». Thèse de doctorat en géographie, Université Paris I Panthéon Sorbonne, 307p. Disponible à l'adresse : <http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/04/59/86/PDF/tel-00004303.pdf>

³²Voir annexes pour plus d'informations. Les couches SIG à partir desquelles les analyses sont faites, sont produites par le Centre de Suivi Ecologique (CSE) de Dakar.

constats qui se dégagent est que l'évolution du périmètre de l'agglomération morphologique est inversement proportionnelle à l'évolution de sa surface. Autrement dit, plus la surface est grande ici, moins le périmètre progresse, et moins sinueux est le contour urbain. La diminution relative de la longueur du périmètre n'est rien d'autre que la conséquence du remplissage par l'habitat, de zones situées aux marges de la ville. La cartographie de l'évolution de l'étalement urbain (voir annexes) montre clairement que ces zones sont, entre 1986 et 1995, celles qui ont été le plus affectées par l'étalement de l'agglomération dakaroise.

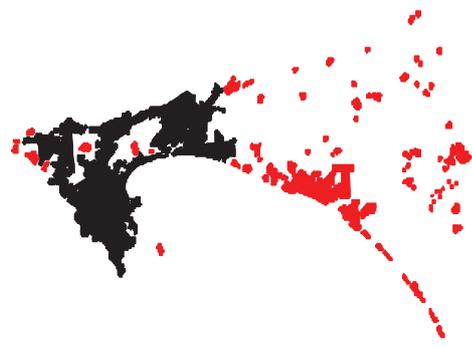
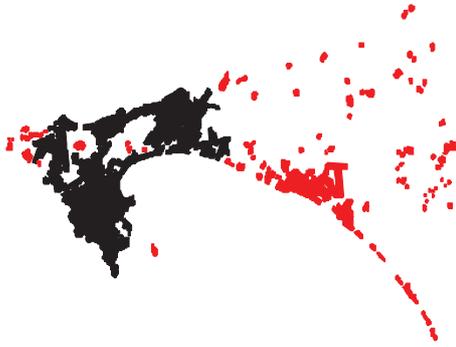
Carte 32. Evolution de l'indice de sinuosité (IS)

1978

1986

IS = 0,58

IS = 0,54



1995

1999

IS = 0,81

IS = 0,80



■ Agglomération morphologique

■ Bâti hors agglomération morphologique

Carte 33. Evolution de l'indice de linéarité (IL)

1978

IL = 1,42



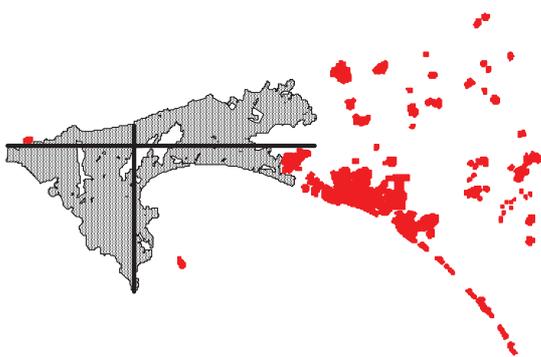
1986

IL = 1,47



1995

IL = 1,72



1999

IL = 2,51



 Agglomération morphologique

 Bâti hors agglomération morphologique

L'évolution de l'indice de linéarité suit exactement celle de l'indice de sinuosité. Cependant, cet indice traduit plus l'étirement de la tache urbaine que son caractère diffus.

En effet, l'indice de linéarité est passé de 1,42 en 1978 à 2,51 en 1999. Le centre morphologique de l'agglomération reste, quant à lui, intact. De la même manière, le deuxième grand axe reste à sa position initiale. L'inertie du centre morphologique et de l'axe vertical illustre parfaitement le caractère très contraignant du site sur lequel se déploie l'agglomération dakaroise. En effet, Dakar se situe sur un promontoire orienté est-ouest et s'achevant en cul-de-sac. Dans ces conditions, les possibilités d'extension de l'agglomération sont très réduites et limitées en direction de l'Est. A l'intérieur du bâti initial, il ne reste comme seuls espaces encore disponibles que quelques interstices traditionnellement réservés à l'horticulture. Cette canalisation majeure de la dynamique sur la presqu'île a joué un rôle déterminant dans le raccordement des zones urbaines entre Dakar et Thiès par un essaimage de proche en proche et de part et d'autre de l'axe routier qui relie les deux agglomérations. Ce comblement de l'espace par la ville devrait sans doute se faire à un rythme beaucoup plus rapide n'eût été l'effet de barrière que représente la forêt classée de Pout et qui s'étend de la commune du même nom jusqu'aux alentours de l'agglomération thiessoise. Les grandes infrastructures en cours de réalisation (autoroute à péage, aéroport de Dias, la plate-forme de services logistiques de Diamniadio) devraient sans doute accélérer le processus. Le même phénomène s'observe progressivement le long de l'axe Touba-Diourbel où certaines agglomérations, qu'elles soient urbaines ou rurales se raccordent de plus en plus. Dans ces conditions, la mise en place d'une «*conurbation*» qui s'étendrait de Dakar à Touba n'est pas exclue dans un avenir plus ou moins lointain. L'ampleur et la manière dont les espaces se structurent (de part et d'autre de l'axe routier Dakar-Touba) permettent d'envisager une telle possibilité. Dans l'imaginaire mouride, une conurbation qui relierait Touba à Diourbel est prédite par le fondateur de la confrérie. Ce n'est pas un hasard si la croissance spatiale de la ville de Touba est beaucoup plus orientée vers l'Ouest que vers les autres directions : tous les grands projets immobiliers actuels suivent cette direction. L'élite maraboutique cherche-t-elle à donner corps à ce rêve ? On serait tenté de dire oui dans la mesure où, en pays mouride, la réalité se construit en fonction du mythe.

V.2.2.1.4 La morphologie urbaine et ses conséquences sur le fonctionnement de l'agglomération

Cela étant, la forme linéaire de l'étalement urbain (essentiellement commandé par la configuration morphologique du site) dans le contexte dakarois dévoile un certain nombre d'enjeux liés au fonctionnement des espaces urbains en général. En matière de mobilité par exemple, elle se traduit par un allongement des distances au centre principal (le Plateau), une augmentation des coûts de transport (en temps et argent), etc. Le contexte dakarois est d'autant plus complexe qu'aux centralités institutionnelles ne correspondent pas nécessairement des centralités fonctionnelles. Dakar-Plateau reste le principal centre d'emploi de l'agglomération.

Notons pour finir qu'il existe d'autres indices pour caractériser la forme d'une ville : rapport entre surface du bâti et surface du cercle circonscrit, rapport entre rayon du cercle inscrit et celui du cercle circonscrit. Comme ceux que nous avons utilisés, ils permettent de répondre aux mêmes questions : comment évolue la tache urbaine, vers quelle direction, etc. Cependant, même s'ils peuvent servir de base d'explication d'une forme urbaine, certains de ces indices ne sont pas exempts de reproches. Le fait qu'ils soient le résultat d'une démarche d'objectivation fondée sur la mise à l'épreuve de formes d'origine humaine en référence à des formes théoriques parfaites (cercles), rarement reproductibles par l'homme dans le cadre de la mise en valeur de son espace, altère un peu leur valeur explicative. Selon Marianne Guerois (2003) aussi, le fait qu'ils dépendent de formes géométriques définies *a priori* entraîne une perte d'informations.

V.2.3 Explosion démographique, désordre urbain et étalement périphérique diffus : les raisons de l'occupation anarchique

A l'instar de toutes les capitales nationales africaines, Dakar et son agglomération n'ont pas échappé à l'explosion urbaine des années 1970 et 1980. Après le comblement des quelques rares interstices qui lui résistaient encore, la démographie urbaine a vite et brutalement pris d'assaut les espaces périphériques. Les nouvelles occupations de l'espace s'effectuent à une vitesse sans précédent et s'accompagnent d'un développement rapide et incontrôlé de l'occupation irrégulière dont les conditions de prolifération ont surgi quelques décennies plutôt. Parmi celles-ci, deux retiennent l'attention : la suppression du

*lamanat*³³ au profit de l'Etat (loi sur le Domaine national) et le recours aux « déguerpissements » forcés pour libérer et aménager des espaces illégalement occupés. L'occupation anarchique de l'espace dans les grandes villes africaines est souvent imputable au seul boom démographique de la période post-indépendance. Pourtant, elle comporte une dimension politique très claire. Ainsi, l'évocation de la loi sur le Domaine national et des « déguerpissements » forcés est loin d'être fortuite. En effet, il s'agit de montrer par là que l'exceptionnelle poussée de l'occupation de l'espace observée dans la région de Dakar depuis plus de quatre décennies, peut être aussi interprétée comme la conséquence d'une stratégie foncière urbaine mal maîtrisée. Cela est d'autant plus vrai que la plupart des installations illégales constatées jusqu'à maintenant ne sont rien d'autre que les suites concrètes des stratégies de contournement de la loi de 1964. La mise en application de cette loi a moins servi à favoriser un partage égalitaire de la ressource foncière jusque-là concentrée entre les mains de quelques familles coutumières, qu'à contribuer fortement à la mise en sursis de l'agglomération dakaroise désormais marquée par une alternance de démolition et de reconstruction.

V.2.3.1 La mise en œuvre de la loi sur le domaine national : rôle dans l'arrangement spatial des territorialités urbaines

Si l'origine de la Loi sur le Domaine national reste lointaine, ses effets sur l'agencement des territorialités sociales et la configuration de l'occupation non réglementée dans la région urbaine de Dakar restent encore d'actualité. Car la décision de l'Etat sénégalais de se substituer au système coutumier en matière foncière (avec loi sur le Domaine national de 1964) s'est soldée par le développement de pratiques foncières informelles. Aujourd'hui - comme il y a quarante ans - ces pratiques sont parmi les principaux facteurs d'un processus d'occupation spontanée qui mine Dakar et sa grande banlieue. Un des objectifs sous-jacents de cette loi était de déclarer comme faisant partie du patrimoine foncier de l'Etat toutes les terres qui n'avaient pas (à l'époque) de statut particulier ou qui n'avaient pas jusque-là fait l'objet d'une mise en valeur concrète ; les propriétaires qui voulaient garder les terres qu'ils réclamaient (généralement acquises par succession) devaient se soumettre à une condition : fournir la preuve matérielle d'une

³³Système socio-foncier traditionnel inspiré en partie du droit musulman et reconnaissant à certaines personnes des droits entiers (usages personnels, location, prêt, cessation sous toute forme, etc.) et inaliénables sur les terres qu'elles ont acquises par droit de hache ou par succession.

volonté de mise en valeur³⁴. Autrement dit, « *le droit de requérir l'immatriculation est reconnu aux occupants du domaine national qui, à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, ont réalisé des constructions ou aménagements constituant une mise en valeur à caractère permanent...* »³⁵. Ainsi, face à ce formalisme inhabituel, certains propriétaires n'ont pas hésité à multiplier les aménagements de fortune (cases, baraques, etc.) qui correspondent plus à une stratégie de protection et de sécurisation des terres susceptibles d'être reversées au domaine foncier de l'Etat qu'à une réelle volonté de mise en valeur comme l'exige la présente loi. Ce sont ces aménagements qui, quelques années plus tard, vont constituer les points de départ des processus d'occupation illégale. Cette forme d'occupation a été et reste un facteur bloquant quant à l'exécution correcte des plans d'aménagement urbain³⁶. A l'échelle ouest-africaine, Dakar n'est pas un cas isolé. Une agglomération comme Abidjan a vécu et vit encore le même phénomène suite aux réformes foncières intervenues durant la décennie 1960. Sans être véritablement comparable à Abidjan et Dakar, Bamako connaît la même situation.

A Dakar aujourd'hui, les concentrations démographiques les plus significatives de l'agglomération coïncident avec les zones³⁷ où l'habitat spontané s'est le plus développé. Comme le montre bien la carte ci-dessous (*carte 34*), c'est, mis à part les communes d'arrondissement de la Médina et de Grand Yoff, dans les communes d'arrondissement périphériques de Pikine et de Guédiawaye que se trouvent les concentrations démographiques les plus fortes de la capitale (Djédah Thiaroye Kao, Yeumbeul Sud, Diamaguène Sicap Mbao...). A titre de comparaison avec les communes centrales, une commune comme Yembeul Sud qui couvre une superficie d'environ 2 km² comptait en 2001 plus de 80 000 habitants, soit une densité d'environ 40 000 hab au km² contre 53 000 habitants pour Yoff qui dispose d'une superficie de 14 km², soit 3 785 hab /km². Cet exemple est loin d'être un cas isolé.

³⁴ Voir VERNIERE M (1977) et DUBRESSON A (1979) pour plus de détails sur les conséquences immédiates de l'introduction de la loi sur le domaine nationale, mais aussi sur ses conséquences sur le système foncier coutumier Lébou.

³⁵ Article 3 de la loi sur le domaine national, cité par Le BRIS et al. (1991).

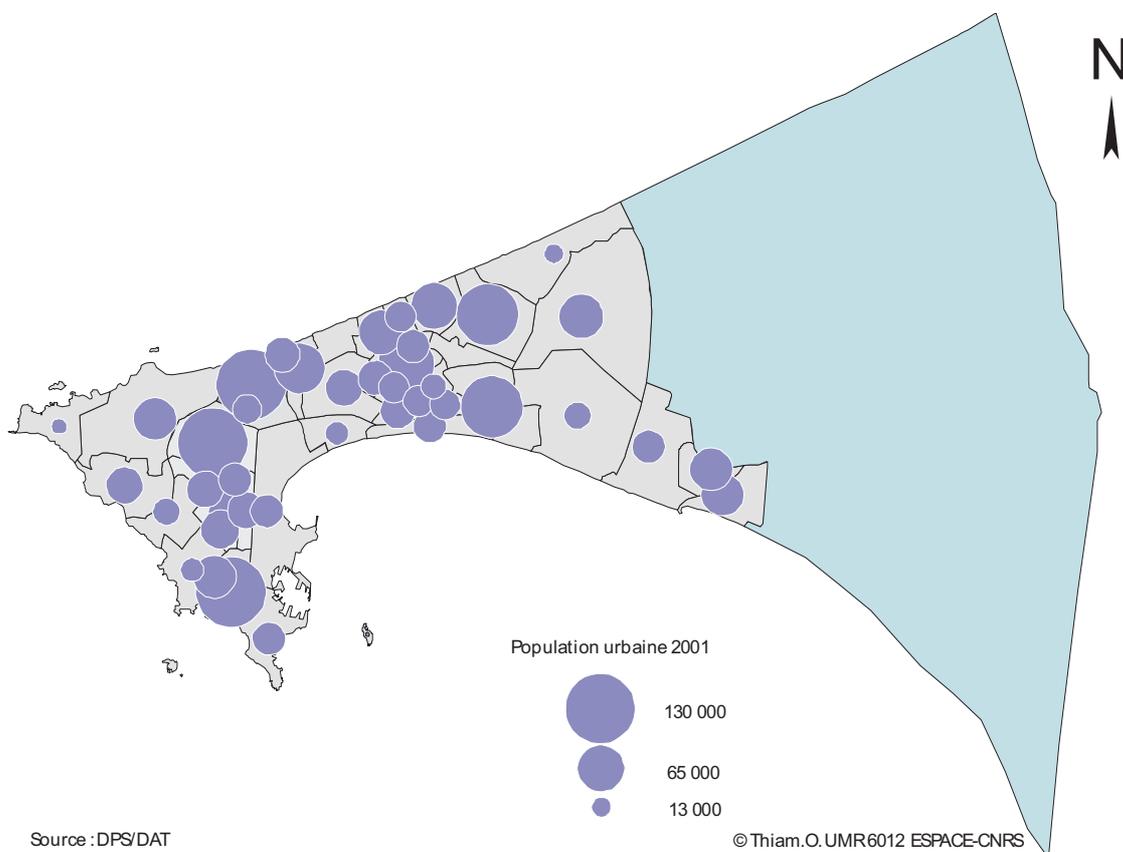
³⁶ Aujourd'hui encore le risque de tomber dans un nouveau piège foncier est loin d'être écarté. La débâcle foncière provoquée par l'annonce récente de la construction d'un aéroport et d'une zone économique concertée dans la zone de Diamniadio (banlieue dakaroise) en est la parfaite illustration.

³⁷ L'Agglomération dakaroise compte plus d'une vingtaine de zones d'occupation illégale réparties entre Dakar, Pikine-Guédiawaye et Rufisque : Pikine Irrégulier, Grand Médine, Hann Pécheur, Thiaroye-sur-Mer, Ouakam, Ngor, Mbao, Malika, Yoff, Cambéréne, etc. Aujourd'hui surtout, l'enjeu suscité par l'urbanisation illégale se lit à la fois à travers les stratégies de lutte contre l'occupation spontanée et la multiplication des acteurs en jeu : Etats, organismes parapublics, ONG, etc.

V.2.3.2 Explosion démographique, occupation illégale et déguerpissements forcés

L'explosion démographique de la banlieue dakaroise trouve aussi son origine dans les opérations de « déguerpissements » réalisées dans les quartiers centraux depuis plusieurs décennies. En effet, en choisissant d'évacuer de force les zones centrales d'occupation illégale, les autorités étatiques ne faisaient que déplacer le problème. Comme depuis toujours, « *l'administration s'en est tenue à des solutions expéditives et faussement thérapeutiques, préférant installer en plein champ et loin de la ville les déguerpis et les nouveaux venus* » (Laurent, 1970), essentiellement constitués de pauvres gens qui n'ont jamais eu d'autre choix que d'aller s'entasser dans les zones de banlieue parfois même déjà remplies. Ainsi, presque à chaque nouveau projet immobilier correspondait un déguerpissement et l'apparition d'une nouvelle zone d'occupation spontanée.

**Carte 34. Population des communes d'arrondissement
de l'Agglomération Dakar-Rufisque en 2001**



Il faut dire que la promulgation de la loi sur le Domaine national a aussi déclenché un redoutable processus d'accumulation foncière. En effet, devant le risque de perdre leurs terres sans contrepartie de quelque nature que ce soit, certains propriétaires coutumiers n'ont pas hésité - à défaut d'une mise en valeur personnelle - à brader leur patrimoine foncier moyennant même de modiques sommes d'argent. Les cas de Pikine et de Rufisque respectivement étudiés par VERNIERE (1977) et DUBRESSON (1979) sont à ce propos très évocateurs. Pour des quartiers comme Pikine et Grand-Médine notamment, l'application de cette loi a été refusée systématiquement par certains chefs coutumiers qui

n'ont pas hésité à vendre des terrains pourtant déclarés propriétés de l'Etat.³⁸ Si aujourd'hui encore la question foncière se pose avec de plus en plus d'acuité dans l'agglomération dakaroise, c'est surtout du fait de cette spéculation foncière qui, loin de révéler ses secrets, sera sans doute la pomme de discorde des antagonismes entre Etat, municipalités et sensibilités autochtones dans les années à venir. Comme l'exprime bien Paul Pelissier (2004) « *alors que le pragmatisme, la souplesse, l'ingéniosité de ses pratiques foncières ont donné à l'Afrique noire la chance de ne pas connaître de « question agraire », c'est avant tout par le canal de l'accumulation urbaine, conjuguée avec l'explosion démographique que sa menace se profile* ». Aujourd'hui, la privatisation de la terre, principale conséquence de la spéculation foncière, est loin d'être conforme aux besoins actuels des collectivités locales en matière de production aussi bien de logements que d'infrastructures. Les collectivités locales vivent actuellement un énorme dilemme, essentiellement entretenu par les difficultés liées à l'accès à la terre. Certes elles ont acquis des compétences en matière foncière avec l'entrée en vigueur, à partir de 1996, de la loi sur la décentralisation, mais celles-ci ne leur permettent pas d'avoir un réel pouvoir sur ce plan. Elles sont toujours obligées de compter sur l'Etat pour acquérir des terrains. Ainsi, ce dont les collectivités territoriales ont bénéficié en matière foncière s'apparente beaucoup plus à des facilités qu'à de réelles compétences.

Contrairement aux collectivités locales cependant, l'Etat dispose d'un certain nombre d'outils³⁹ qui lui permettent, à chaque fois que le besoin s'en fait sentir, d'acquérir de nouvelles terres. Il s'agit particulièrement de l'expropriation et du déclassement de terres du domaine forestier. L'expropriation consiste ici en la dépossesion légale de terres par l'Etat en vue d'un usage d'intérêt général. Quant au déclassement, il consiste en la soustraction au régime forestier de terres en vue d'un usage d'intérêt public. En l'état actuel de la croissance urbaine, c'est la procédure la plus fréquente. Elle a été à maintes occasions utilisées par les pouvoirs publics, dans la région de Dakar surtout, pour offrir de nouvelles terres aménageables.

Parallèlement aux stratégies étatiques, les stratégies informelles gagnent aussi de plus en plus du terrain.

³⁸ LAURENT, (1970).

³⁹ Code forestier et code de l'Urbanisme du Sénégal.

V.2.4 Formes et dynamiques de l'étalement périurbain

L'occupation du sol dans les zones périurbaines dakaroises revêt deux formes : une forme auréolaire et une forme linéaire (*figure 25*).

V.2.4.1 La forme auréolaire

Elle se traduit par le développement, à partir de noyaux villageois anciens, de nouvelles formes de mise en valeur dont l'aspect tranche singulièrement avec celui du paysage initial. Cette forme d'occupation s'est particulièrement développée entre 1986 et 1995. Avec la perte de vitesse progressive de l'agriculture périurbaine de plus en plus en plus concurrencée par la production des zones intérieures (Mboro, Thiès...), beaucoup de terrains agricoles ont été libérés pour laisser place à de nouvelles formes de mise en valeur : exploitation touristique, résidences, PME industrielles, ...

V.2.4.2 La forme linéaire

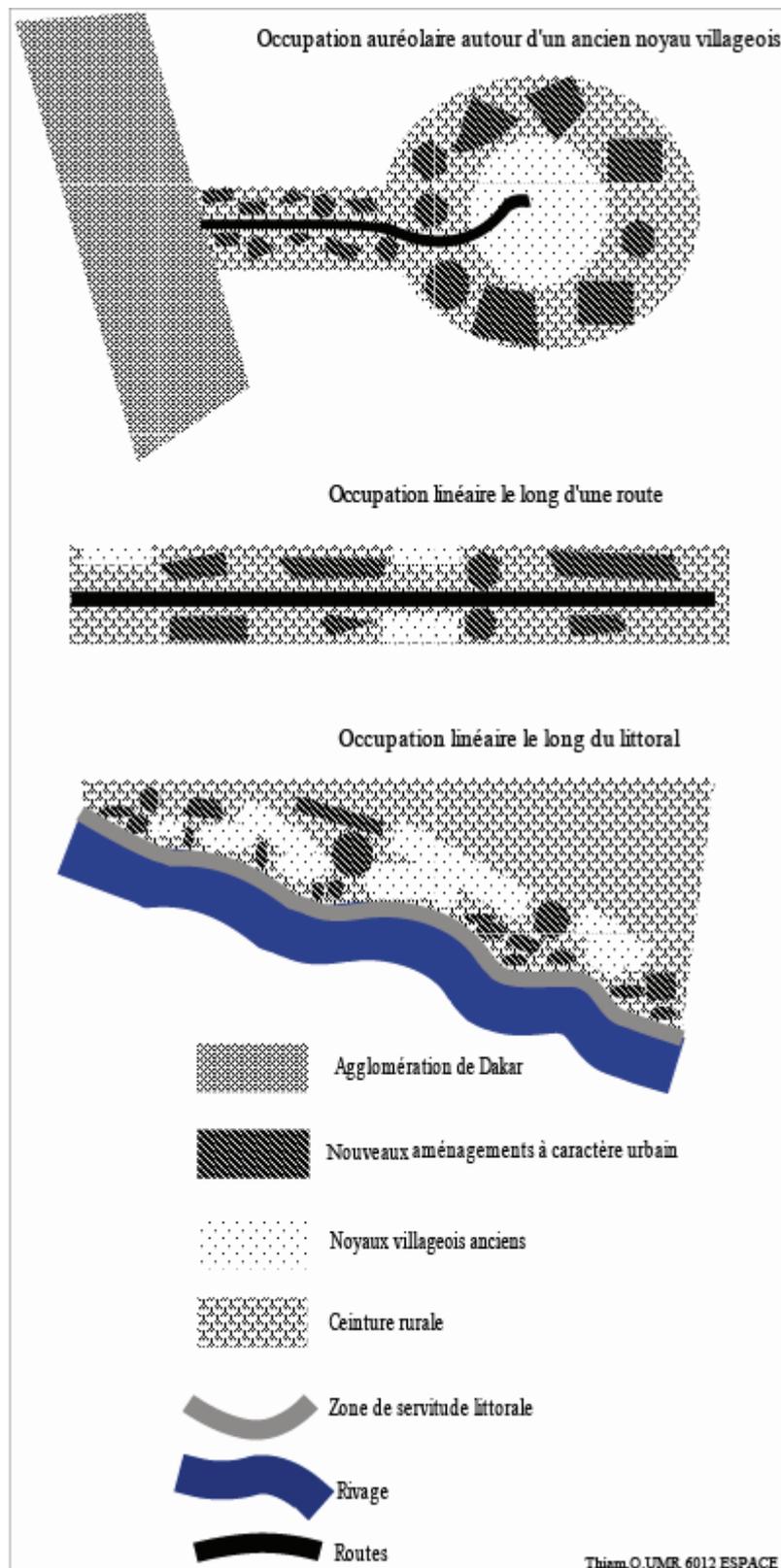
Elle concerne essentiellement les rebords des itinéraires routiers et le littoral. Les formes de mises en valeur correspondent à un type d'occupation privilégiant les activités liées au tourisme (gîtes, résidences touristiques...) et au transport (stations services, entrepôts...). Il faut noter par ailleurs que l'un des principaux éléments par lesquels l'attrait et la valeur d'un terrain se mesurent est la proximité aux voies de communication. Ce n'est pas un hasard donc s'il est très fréquent de voir sur les annonces de terrains à vendre des précisions sur la distance aux voies de communication.

Ce type d'occupation de l'espace a connu un développement important et rapide dans la zone périurbaine de la Petite Côte. Des villages comme Sendou, Toubab Dialaw pour ne citer que ceux-là ont fait l'objet de grands aménagements touristiques ces dernières années.

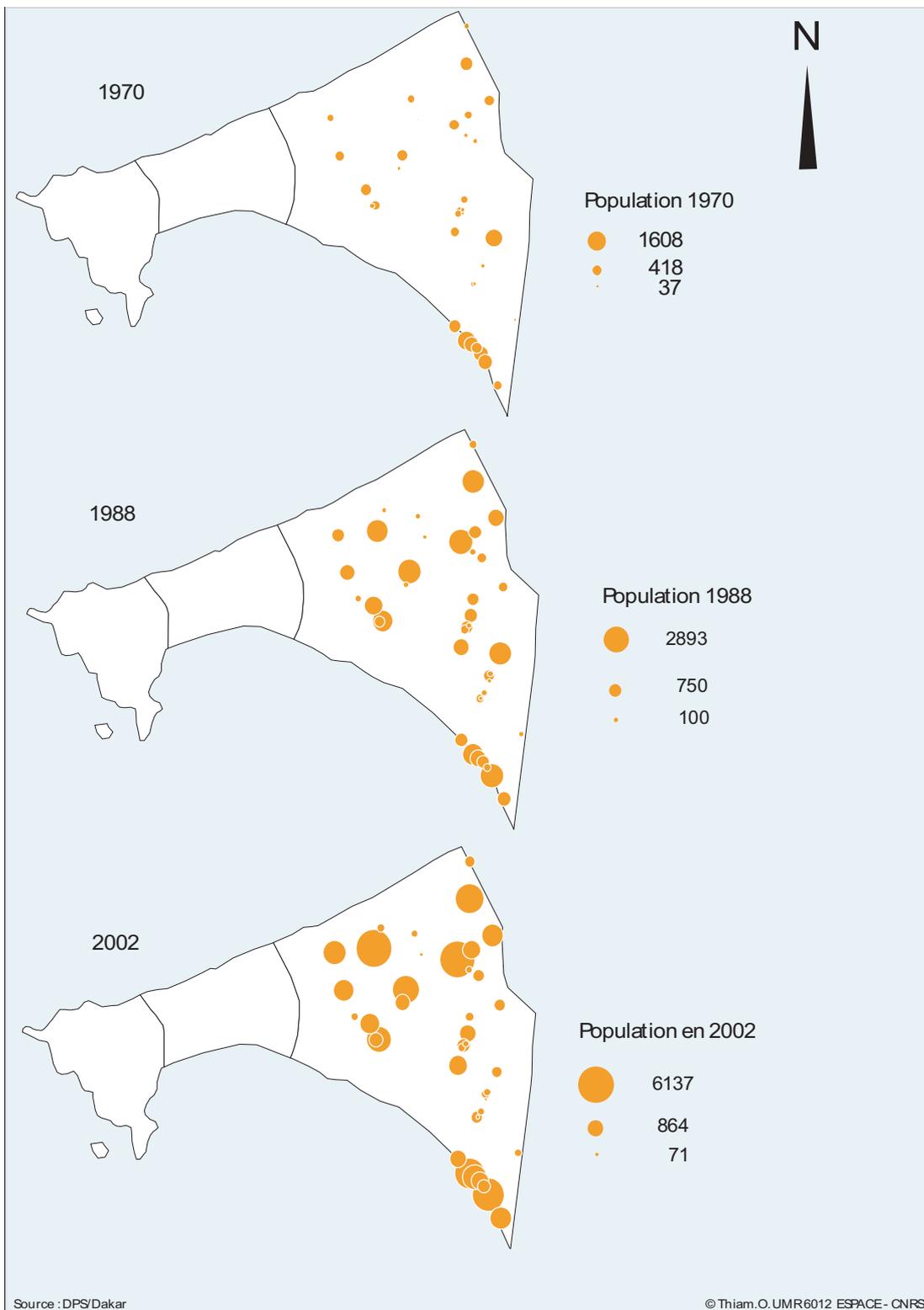
La dynamique des espaces périurbains s'apprécie nettement par les forts taux d'accroissement démographiques de leurs localités. En effet, celles-ci connaissent depuis les années 1970 un accroissement démographique exceptionnel que, seul, l'accroissement naturel aurait du mal à justifier. Une bonne partie de ces gains démographiques est liée à l'immigration dont ils ont toujours bénéficié. Les taux d'accroissement moyen annuel y

sont relativement élevés et certaines localités voient leur population augmenter considérablement.

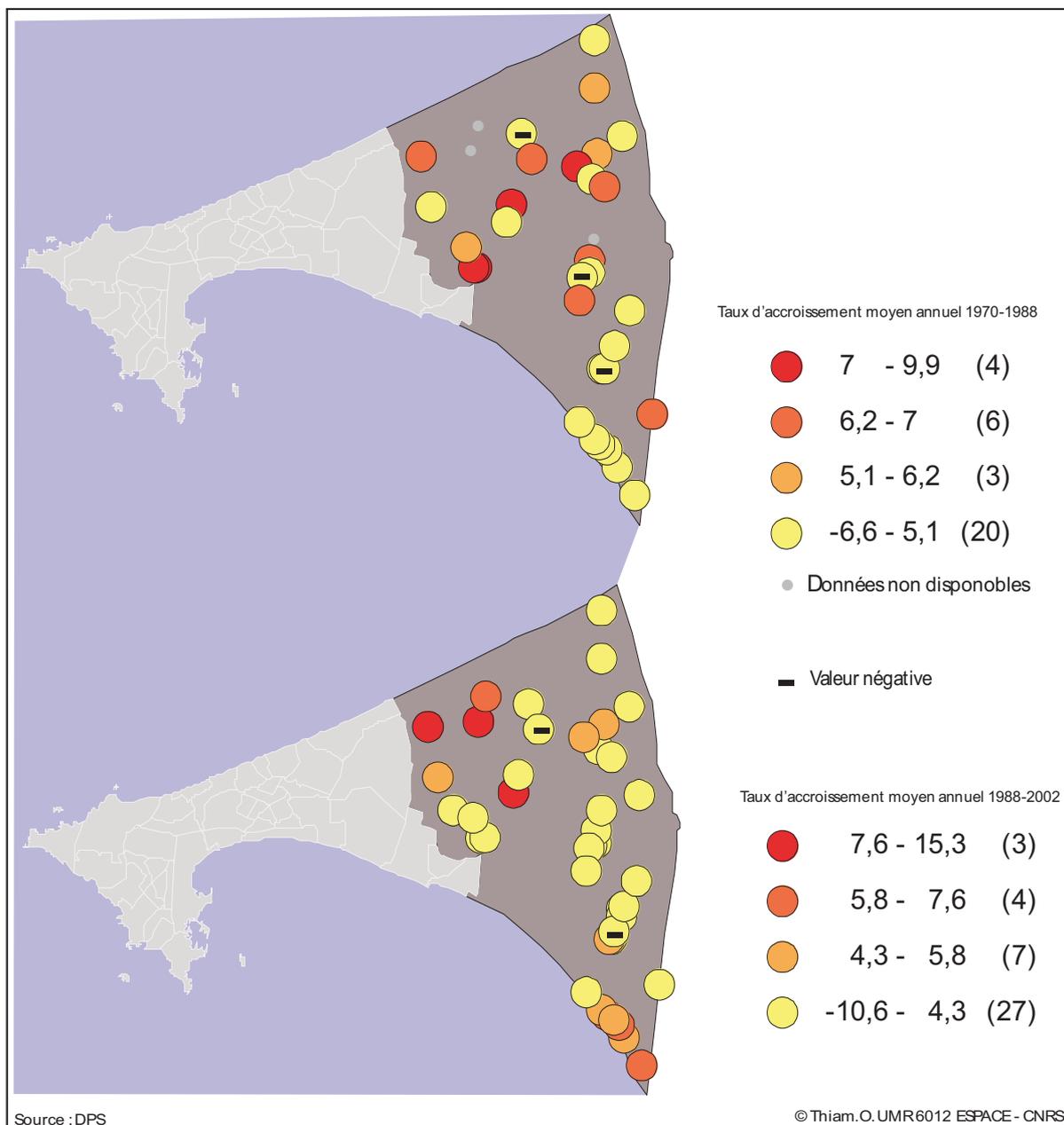
Figure 25. Formes de l'étalement périurbain autour de Dakar-Pikine-Rufisque



Carte 35. Répartition de la population périurbaine dans la grande périphérie de Dakar



Carte 36. Evolution de la démographie périurbaine autour de Dakar



V.2.5 L'agglomération dakaroise : démesure spatiale et gouvernance urbaine

Il est difficile de parler du *péril urbain* dakarois sans s'interroger sur les moyens de sa gestion. Les questions relatives à la gestion de la croissance urbaine dans les pays africains sont délicates. En effet, il s'agit souvent, pour résumer, de se demander s'il est toujours possible de réussir là où l'Etat et les institutions internationales (FMI, BCEOM, Banque Mondiale) ont échoué. Au Sénégal, après quarante années de gestion urbaine sans résultat, l'heure est maintenant à la recherche de nouvelles stratégies. Concernant

l'agglomération dakaroise surtout, de nouvelles orientations sont expérimentées depuis une vingtaine d'années. Parmi elles, la loi de 1996 sur la décentralisation en est sans doute la principale nouveauté. Cette loi est novatrice. En effet, il s'agit de passer d'un mode de gestion centralisée à un système d'administration décentralisée. Pour ce faire, l'ensemble Dakar-Rufisque est divisé en 42 unités politico-administratives appelées communes d'arrondissement. Dirigées chacune par un conseil municipal élu lors d'élections locales, ces nouvelles communes ont deux principales fonctions : favoriser le rapprochement entre populations et élus locaux et servir à la base de cadre d'orchestration et de promotion de la politique de développement. Pour assurer leur mission, elles ont bénéficié, dans le cadre de la loi les instituant d'un certain nombre de compétences jadis dévolues à l'Etat.

V.2.5.1 La loi de 1996 et ses conséquences dans le fonctionnement de l'agglomération dakaroise

Si, dans le contexte dakarois, la décentralisation est souvent prise pour une « panacée », sa mise en œuvre présente un certain nombre de risques en termes d'aménagement et de gestion des nouveaux territoires urbains.

V.2.5.1.1 Un risque d'instrumentalisation politicienne

L'un de ces risques est lié au fait de voir les communes servir d'instruments de gestion décentralisée de bases politiques. Un tel risque est fort probable. D'ailleurs, lors de la promulgation de la loi, nombre de citoyens se sont interrogés sur les réelles motivations qui fondent la mise en place d'une telle réforme. Alors que certains parlaient d'une tactique des pouvoirs publics prêts à tout pour se débarrasser d'une charge qu'ils n'arrivaient plus à supporter, d'autres y voyaient un simple coup de poker politique visant à apporter une solution aux conflits de positionnement qui déchiraient le parti au pouvoir de l'époque, le Parti Socialiste (PS).

V.2.5.1.2 Un risque de fragmentation socio-spatiale stérile

Un autre risque est celui de voir les distorsions socio-économiques s'accroître (déjà très importantes) entre territoires de l'agglomération. En effet, toutes les communes n'étant pas parties sur les mêmes bases, le risque est ici - comme ailleurs - « la dilution des liens organiques entre les morceaux des villes, l'appauvrissement du continuum spatial antérieur et la répétition des inégalités sociales aux différentes échelles intra-urbaines, des

îlots de pauvreté jouxtant des isolats de richesse » (Dubresson et Jaglin, 2002)⁴⁰. Sur le plan socio-économique, le diagnostic effectué par Philippe Antoine en 1996⁴¹ - année d'entrée en vigueur de la loi sur la décentralisation - est particulièrement patent comme exemple. En effet, il se dégage à travers sa typologie socio-économique des quartiers de Dakar un fossé démesuré entre les quartiers très riches (Fann Résidence, Allées du Centenaire) et les quartiers hyper-pauvres tous situés dans la banlieue pikinoise. Alors que dans les premiers, le revenu mensuel dépasse les 300 000 Fcfa, dans les seconds, il est tourne autour de 80 000 F cfa. De la même manière, l'analyse de la distribution des « éléments de confort » (téléphone, véhicule, téléviseur, branchement en eau et en électricité), montre une distorsion socio-économique très importante. A celle-ci, s'ajoutent d'énormes disparités entre municipalités, les plus pauvres étant toutes localisées en banlieue. Ainsi, après l'échec retentissant de l'expérience municipale à l'échelle nationale - la vague de création de communes s'étant soldée par l'établissement d'un profond décalage entre des communes urbaines très puissantes et des communes urbaines très pauvres - l'expérience des communes d'arrondissement à l'échelle des agglomérations risque d'être un échec même si un système de péréquation est prévu pour compenser d'éventuels dysfonctionnements liés surtout aux financements municipaux.

V.2.5.1.3 Un risque de blocage institutionnel et intercommunautaire

Ce démembrement territorial excessif (la plupart des communes d'arrondissements ont une superficie inférieure à 3 km²) peut aboutir aussi à un ralentissement, voire un blocage du système de décision. En effet, qui dit redécoupage territorial, dit aussi émiettement de la décision. On sait qu'il est souvent plus facile d'aboutir à une décision avec, par exemple, cinq maires qu'avec dix. Ce souci est d'autant plus grand que les élus ne partagent pas les mêmes sensibilités politiques⁴². La multiplication des foyers de décision entraîne une diversification des intérêts particuliers et une difficulté plus grande à parvenir à établir des compromis. Le risque est donc de voir la logique de confrontation l'emporter sur celle de la coopération intercommunautaire et de l'action concertée. A ce

⁴⁰DUBRESSON A., JAGLIN S., (2002), « La gouvernance urbaine en Afrique subsaharienne : pour une géographie de la régulation ». *Historiens et Géographes*, n°379, pp 161-167.

⁴¹ANTOINE, P.1996.

⁴²Depuis toujours en effet, les municipalités ont servi d'objets de convoitises des différentes sensibilités politiques qui s'y sont représentées (Diouf et Diop, (1990) cité par Diouf, 1992) pour des raisons clientélistes; leurs préoccupations allant plus dans le sens de satisfaire leurs propres intérêts que ceux des populations pour lesquelles elles sont élues.

propos d'ailleurs, la guerre des frontières (tantôt pour réclamer la paternité d'une rue commerçante, tantôt pour disputer un terrain), survenue au lendemain de la mise en application de la loi, est loin de rendre la situation rassurante : Commune d'arrondissement de Djédah-Thiroye contre celle de Nimzat-Wakhinane, Commune d'arrondissement de Rufisque-Est contre la Commune de Bargny⁴³. La question de l'aménagement urbain dans l'agglomération dakaroise reste largement posée et exige une réelle volonté politique.

V.2.3 Diourbel et son espace régional : de la fonction de pôle régional à celle d'une ville de transit

Jusqu'à la fin des années 1970, la ville de Diourbel a joué un rôle déterminant dans l'organisation spatiale de la région centre-ouest du Sénégal. Grâce à son statut de capitale régionale, mais aussi au fait qu'elle ait abrité jusqu'à cette période l'une des plus importantes plates-formes industrielles du pays (la Société industrielle du Baol pour la transformation de l'arachide), Diourbel a toujours joué un rôle de plaque tournante dans les mouvements entre les différentes villes du Bassin arachidier. Depuis le début des années 1980 cependant et consécutivement à la faillite de l'économie arachidière, Diourbel est entrée dans une phase de crise sans précédent soldée à la fois par une perte progressive de son statut de pôle régional au profit de Touba et par un manque de dynamisme saisissant. Ainsi, la compréhension de la déprise progressive de Diourbel passe nécessairement par celle de la dynamique récente de Touba.

V.2.4 Touba ou la nouvelle dimension de l'urbanisation sénégalaise

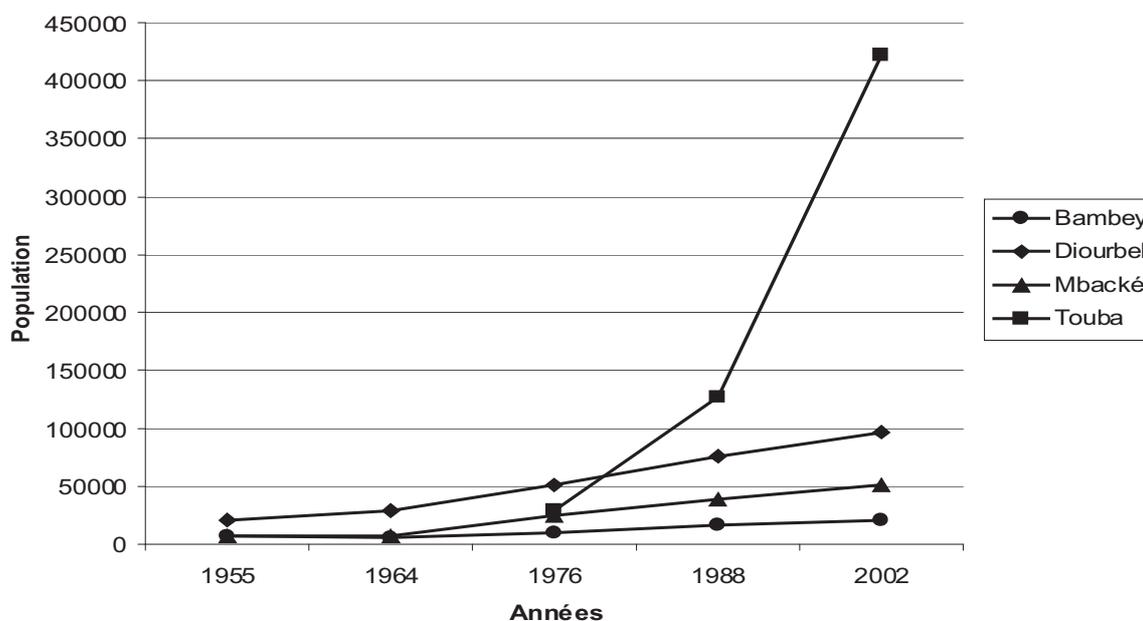
V.2.4.1 Touba dans sa région ou la face cachée d'une dynamique régionale

En moins de vingt ans, la physionomie de Touba - dernière ville à l'est de notre axe d'étude - ainsi que celle des espaces qui l'entourent ont été radicalement transformées. Avec moins de 150 000 habitants jusqu'en 1988 et une estimation de sa population à près d'un million d'habitants en 2006, l'agglomération de Touba dépasse aujourd'hui de loin la ville de Mbacké dont elle a été le principal satellite jusqu'à récemment. Elle s'impose désormais comme la deuxième agglomération du Sénégal derrière celle de Dakar-Pikine-Rufisque. Ainsi, l'intérêt du questionnement scientifique pour cette ville réside

⁴³ Quotidien Le Soleil, 23 décembre, 1998.

essentiellement dans cette croissance urbaine spectaculaire dont les répercussions spatiales dépassent de loin le cadre local. La ville de Touba est devenue l'une des principales composantes organiques de l'espace régional diourbelois, mais aussi la deuxième plaque tournante des relations entre Dakar et son arrière-pays proche. Cela dit, la dynamique régionale actuelle ne peut être correctement appréciée sans faire référence à la capitale du Mouridisme. La ville de Diourbel étant presque dépossédée de sa fonction de ville principale et Mbacké et Bambey étant encore trop petites pour assurer des fonctions de haut niveau, Touba s'impose comme le principal lieu d'orchestration du système socio-économique régional. Avec elle, la région de Diourbel connaît une croissance démographique relativement forte depuis 1988.

Figure 26. Evolution comparée de la population urbaine dans la région de Diourbel



Le taux d'accroissement démographique moyen de la région est passé de 3,12 % entre 1976 et 1988 à 3,38 % entre 1988 et 2002, soit l'un des taux les plus forts du pays. A cela s'ajoute le fait que la région de Diourbel est depuis une quinzaine d'années celle qui enregistre le pourcentage d'immigrants le plus important après celle de Dakar (32,5%), soit 13,2%. Elle est l'une des rares régions (Dakar avec 203 920 immigrants, Kolda avec 58 461 immigrants et Diourbel dont le solde plafonne à 99 365 immigrants) à avoir enregistré un solde migratoire positif en 2004 d'après l'Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM) de la même année.

V.2.4.2 Touba : explosion démographique et diffusion périphérique

V.2.4.2.1 Les moteurs de la croissance urbaine : l'immigration

Comme Thiès et Dakar, la dynamique toubienne ne peut s'apprécier sans une prise en compte réelle du facteur démographique qui en est l'une des principales composantes. Jusqu'au début des années 1980, la ville de Touba a connu une croissance urbaine relativement modeste, l'essentiel des gains démographiques et des gains issus notamment de la migration étant enregistré par la commune de Mbacké. De la même manière, le tissu urbain ne s'est étiré que très modestement et n'était jusqu'en 1976 que de 575 hectares. Il faut attendre le milieu de la décennie 1980 pour que s'amorce une phase de croissance démesurée dont le principal moteur reste incontestablement l'immigration. Elle revêt deux formes : une forme rurale et une forme urbaine.

V.2.4.2.1.1 L'immigration d'origine rurale

L'immigration d'origine rurale provient de toutes les régions du pays. Cependant, les zones rurales les plus marquées restent celles de l'ancien bassin arachidier (Diourbel, Louga, Kaolack et Thiès) qui concentrent l'essentiel des membres de la communauté mouride. Dans ces régions, la migration vers la cité sainte s'est traduite par la désertion de villages entiers. L'espoir de trouver une vie meilleure à Touba, mais aussi celui d'une absolution pour l'éternité - la cité sainte étant aussi considérée comme une terre de rédemption - ont finalement convaincu les migrants, déjà tentés à plusieurs reprises par la vie urbaine (migrations saisonnières), de faire le voyage définitif.

Encadré

SOCIETE

LE MATIN/VENDREDI 19 JANVIER 2001

EXODE

Des villages migrent vers Touba

Le rêve de tout mouride est d'avoir un toit dans la cité de Bamba. Et mieux encore Touba est la dernière demeure de tout disciple de Cheikh Ahmadou Bamba. Conséquence majeure, beaucoup de villages des régions de Diourbel, Louga, Thiès ont disparu au profit de la ville sainte. [...]

« *Quiconque désire acquérir une propriété s'il le veut, il lui en sera offert gratuitement* ». Ainsi s'exprimait feu Serigne Abdoul Ahad Mbacké qui dirigeait la confrérie mouride. Nous étions en 1985. Chaque jour que Dieu fait, des pans entiers de villages disparaissent au profit de la ville sainte. Moussa Diop de l'arrondissement de Kael (département de Mabcké) témoigne : « *la plupart des résidents du village de Kael ont déposé leurs baluchons à Touba en déplaçant avec eux des familles entières. Ce qui fait que l'arrondissement de Kael, jadis prospère avec son élevage, est en train de mourir à petit feu* ». Cheikh Issa Sall est lui aussi frappé par l'ampleur des migrations : « *beaucoup de familles de Keur Samba Kane sont parties s'installer à Touba espérant y trouver un eldorado* ». L'exode vers la ville sainte a pour corollaire un dépeuplement poussé de villages du Baol et du Ndiambour. « *De plus en plus de villages du département de Bambey (Thiepp, Mérina Diop, Lagnar) se meurent* ». Leurs résidents sont allés trouver une nouvelle terre d'accueil », relève Pape Moussa Diouf de l'arrondissement de Lambaye. Expliquant l'attrait de la capitale du mouridisme, Mor Diaw un technicien du développement rural, déclare : « *Touba est la capitale de l'informel. Cela fait que les ruraux n'ont aucune difficulté pour intégrer les circuits économiques* ». Avec cette ruée, la cité de Bamba connaît un accroissement démographique exceptionnel. Il s'y ajoute que l'actuel Khalif des mourides Serigne Saliou Mbacké a viabilisé 45000 parcelles durant l'année 1999. Ces lots à usage d'habitation attirent de nouveaux arrivants.[...]

Mademba Ramata Dia

V.2.4.2.1.2 L'immigration d'origine urbaine

La forme urbaine de cette immigration concerne surtout les villes du centre-Ouest (Diourbel, Bambey, Thiès et Dakar) et du Nord du pays (Louga et Saint-Louis). Cependant la ville qui a le plus subi l'attrait de Touba est celle de Diourbel. Si cette ville connaît depuis quelques années une certaine inertie, c'est surtout du fait de la migration de ses habitants, en premier lieu les plus riches, vers la ville sainte. Ici comme dans les autres villes, l'émigration urbaine s'est considérablement accélérée avec la migration internationale. En effet, les revenus générés par celle-ci ont tout d'abord servi et servent encore à financer des projets immobiliers (lotissements résidentiels, immeubles à usages

divers etc.) dans la ville sainte. Si Diourbel arrive à maintenir un certain rôle dans l'animation de la dynamique régionale, c'est sans aucun doute grâce à sa localisation géographique (à l'ouest et à 45 km de Touba); ce qui en fait un passage obligé vers Thiès, et Dakar. Si elle était, dans le même contexte, localisée à l'est de Touba, la situation se traduirait par un isolement régional qui la couperait de la dynamique en cours dans l'axe Dakar-Touba. Rappelons que dans l'imaginaire mouride, la ville de Diourbel, comme celle de Mbacké, est considérée comme une « *annexe* » de la ville sainte de Touba et que par conséquent la vraie demeure pour un mouride, c'est Touba. Cette conception des rapports entre Touba et Diourbel a incontestablement joué dans les mouvements migratoires de ces dernières années.

V.2.4.3 Configuration spatiale et logiques de l'étalement périphérique

Dans l'arrière-pays toubien proche comme dans les périphéries de l'agglomération thiessoise, les milieux ruraux évoluent depuis une vingtaine d'années au rythme de la croissance urbaine de Touba. Les différentes phases de l'urbanisation ont joué, chacune selon sa particularité et son contexte, un rôle déterminant dans les relations entre la ville et ses campagnes proches. Jusqu'à la fin des années 1980, les rapports entre Touba et son hinterland rural ont été marqués à la fois par un pompage systématique et un mitage progressif des zones rurales les plus proches. Essentiellement constitués de domaines maraboutiques, ces espaces se sont définitivement agrégés au territoire urbain dès le milieu des années 1990. Suite à l'appel au peuplement lancé en 1988 par le troisième Khalif général des mourides, la venue brusque et massive de populations issues de tous les coins du pays, a rendu nécessaire la « *réquisition* » de vastes domaines fonciers. A partir de ce moment, la croissance urbaine, jadis surtout orientée vers le nord de l'agglomération, commence à s'étendre sur toutes les directions (voir annexes). L'intensité de cette phase est telle qu'elle a bousculé certaines représentations liées aux rapports à l'espace et légitimé des habitudes jadis mal perçues. Par exemple, la Grande Mosquée de Touba ayant le même degré de sainteté que celle de Médine (La Mecque), il était souvent mal vu d'habiter à l'est de l'agglomération et donc de la mosquée de peur de lui tourner le dos pendant les prières rituelles. Aujourd'hui ce tabou a disparu. Cette direction est parmi celles qui ont reçu le plus d'immigrants ces dernières années. Certains domaines maraboutiques qui s'y sont situés ont vu leur taux de croissance démographique annuel passer du simple au double, voire même plus. C'est le cas du village de Ndingy Abdou

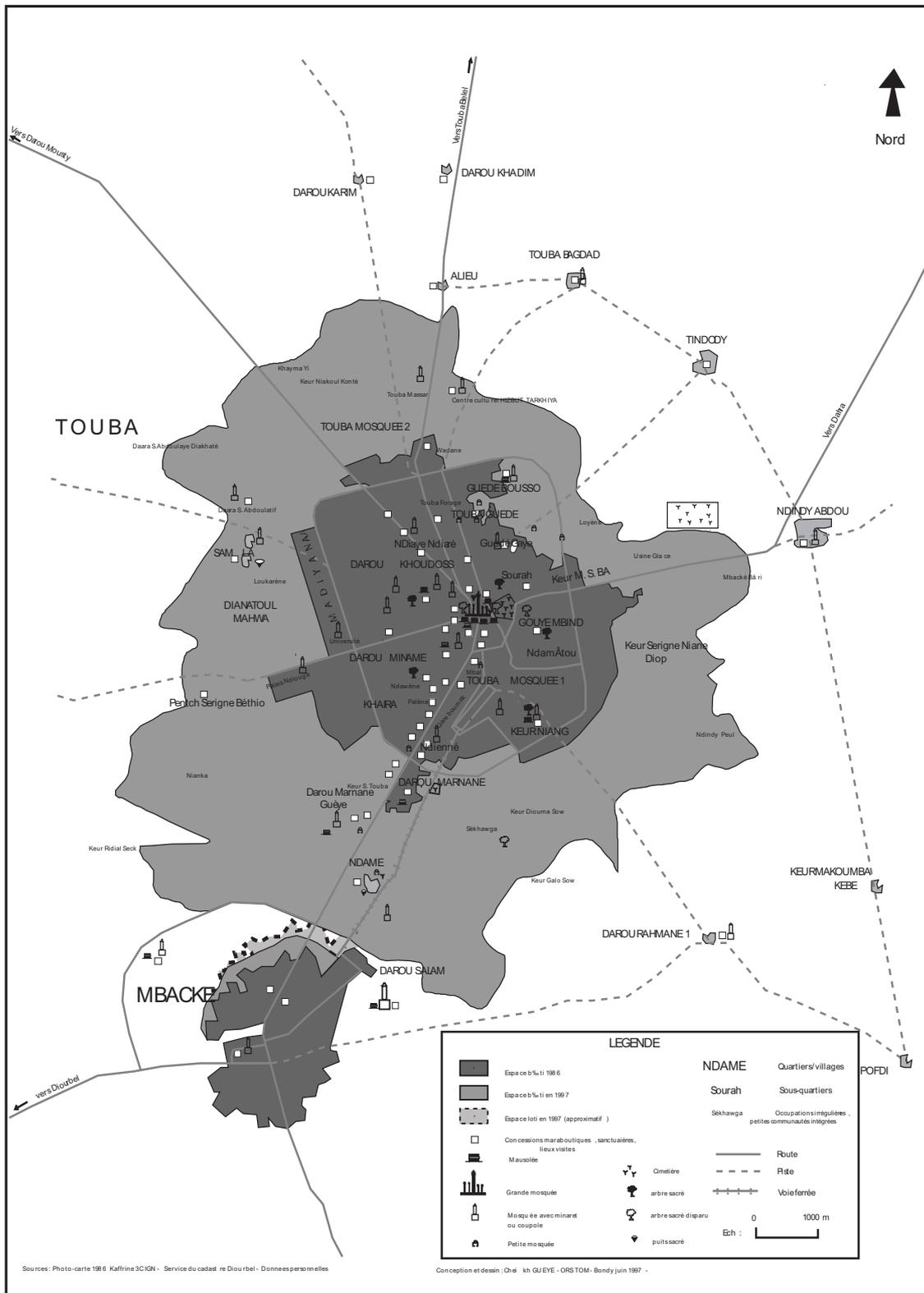
dont le taux d'accroissement moyen annuel est passé de 2,32 % (1970-1988) à 16,79% (1988-2002). C'est aussi le cas de Touba Bagdad dont le taux est passé de -1,64% durant la première période à 3% entre 1988 et 2001. Cette remarque est essentielle. En effet, elle permet de mieux mettre en relief l'intérêt qu'il y a à prendre en compte l'imaginaire sociétal dans l'appropriation et la mise en valeur des territoires. Loin de porter atteinte à la démarche d'analyse spatiale à laquelle nous avons souvent recours, elle l'enrichit et la complète. L'introduction de la dimension comportementale (perceptions et représentations de l'espace vécu) dans l'analyse des faits géographiques peut être d'une importance capitale. Plus que la simple distance physique, le choix d'aller vers un lieu plutôt qu'un autre peut s'expliquer par d'autres raisons (ambiance, variétés des services offerts...) ⁴⁴ qu'il est très difficile pour ne pas dire impossible de détecter à travers une démarche quantitative. Ce n'est donc pas par simple passion si nous avons choisi de recourir de temps en temps aux perceptions socioculturelles des espaces pour expliquer des faits que seule une analyse spatiale ne permettrait d'aborder dans toute leur complexité.

Cette nouvelle orientation du front urbain (1988 – milieu des années 1990) consacre définitivement non seulement la jonction de l'espace urbain de Mbacké à celui de la ville sainte, mais aussi la phagocytose de zones rurales plus éloignées. Avec elle, les villages périphériques proches sont devenus, à l'image de la ville, des véritables foyers d'immigration. Leur mode de «*recrutement*» connaît cependant, à l'image de celui de la ville, deux étapes principales. Dans un premier temps, les immigrants venaient essentiellement des villages proches et notamment de ceux dont les disciples mourides dépendaient du khalif fondateur du village de destination. Ainsi, alors que, par exemple, les premiers immigrants recensés à Ndingy Abdou venaient essentiellement de Kéré Mbaye et de ses environs, ceux de Darou Rahmane venaient pour la plupart des villages de Ndock, Belel Mody et environs. La deuxième étape se caractérise par l'accueil de migrants venus de tous les coins du pays.

Cependant, la phase de croissance urbaine démarrée vers la fin des années 1990 est sans doute la plus spectaculaire. Elle se traduit par la conquête et la mise en valeur de terres plus éloignées de la ville (jusqu'à plus d'une quinzaine de kilomètres), mais dont l'avenir est désormais lié à celle de la cité religieuse.

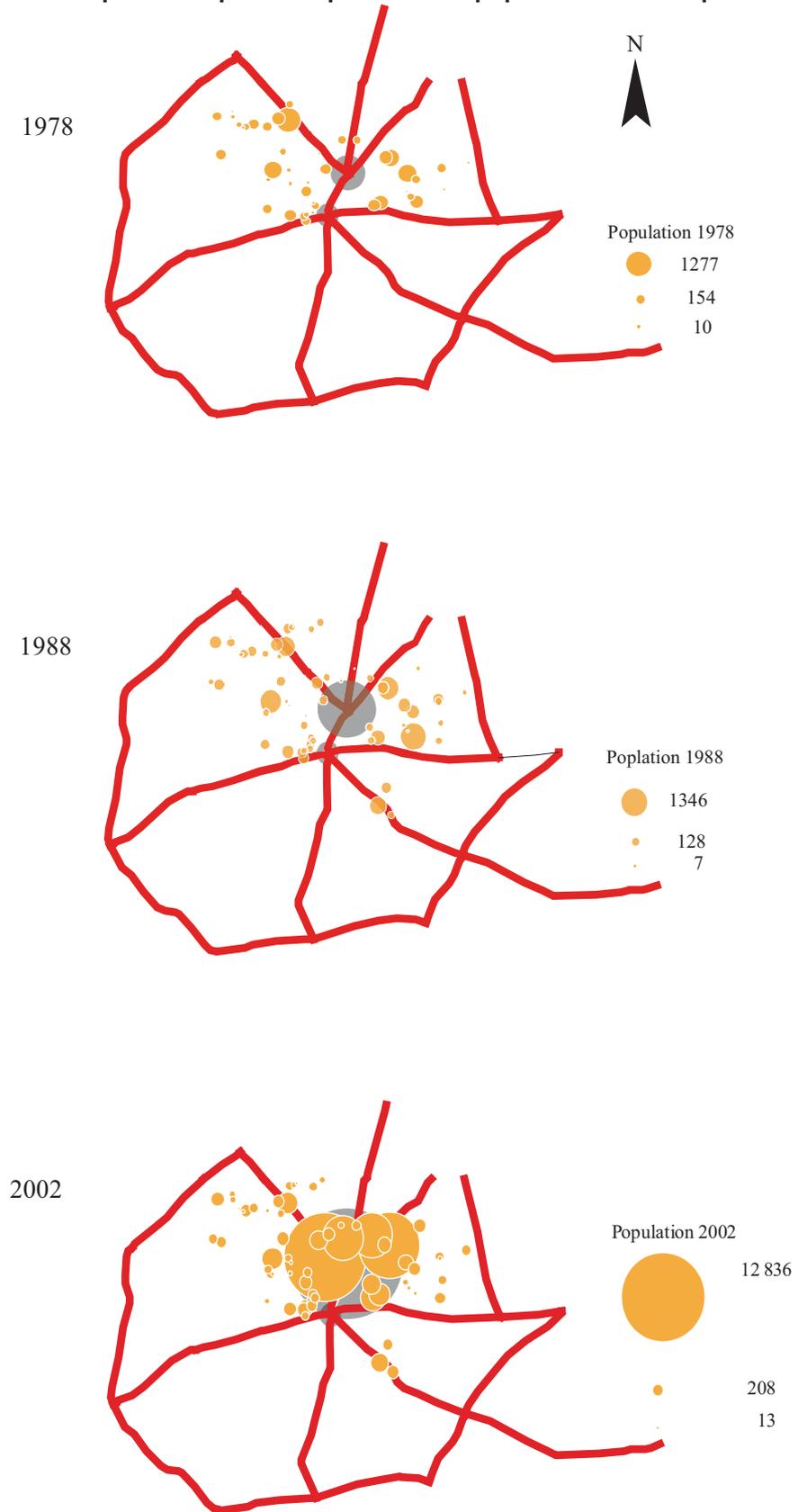
⁴⁴ BAILLY A., BEGUIN H., (2001), *Introduction à la géographie humaine*. Paris, Armand Colin, 219p.

Carte 37. Touba-Mbacké : extension spatiale entre 1986 et 1997⁴⁵



⁴⁵ Carte produite par Cheikh Guèye, 1997.

Carte 38. Répartition spatio-temporelle de la population en zone périurbaine

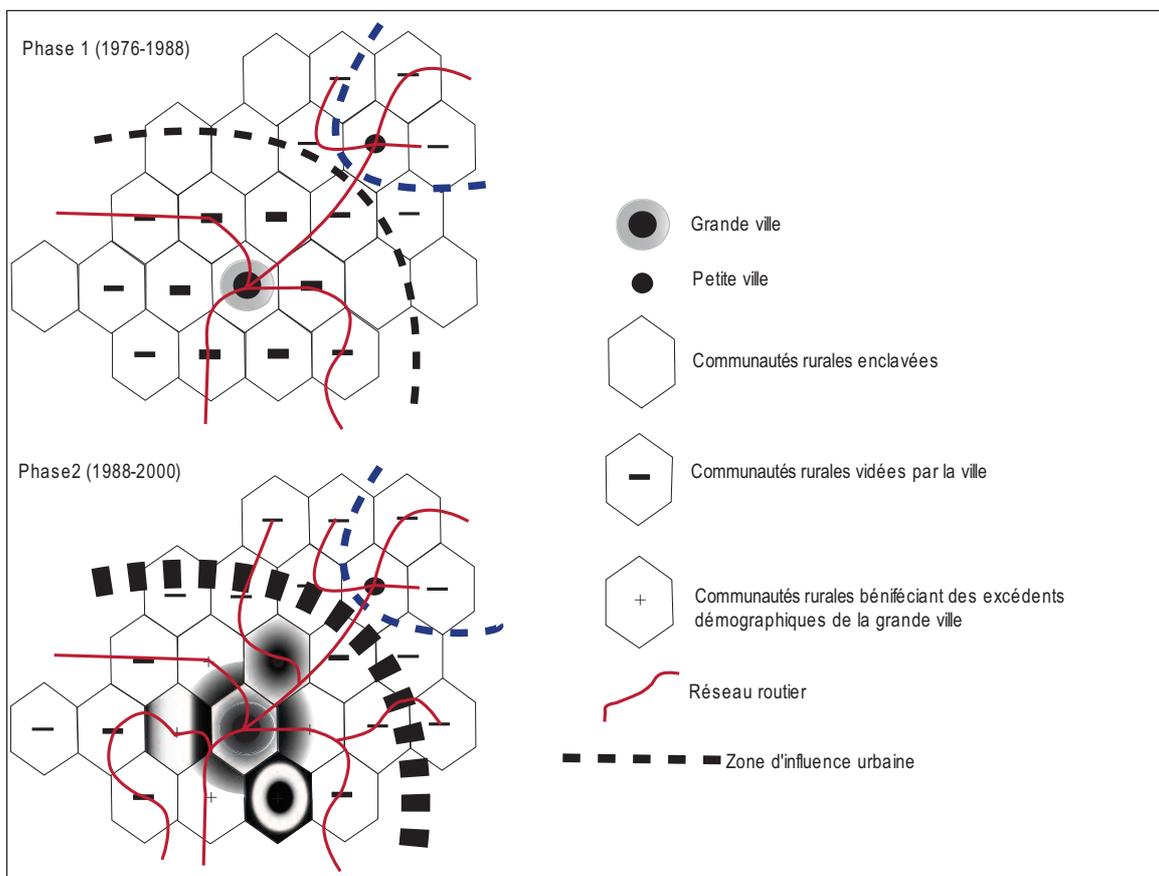


Source :DPS/Dakar

Thiam O. UMR 6012 ESPACE

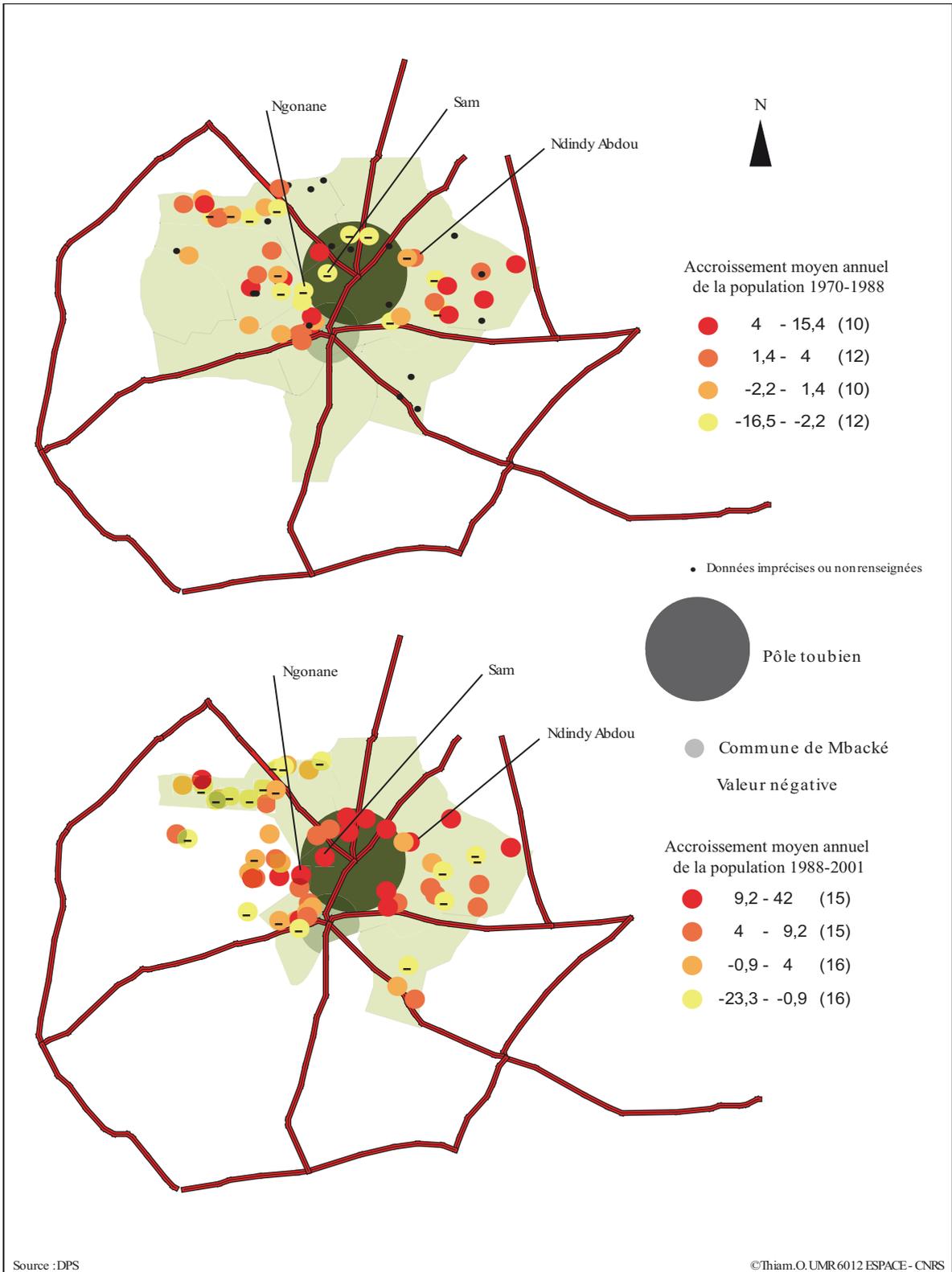
A cette double configuration de l'étalement de Touba correspond une double configuration de ses rapports avec les espaces environnants. Alors que, dans un premier temps (1976-1988), la dynamique urbaine s'est traduite, comme nous l'avons déjà souligné, par un transfert progressif des populations de certaines communautés rurales aussi bien proches que lointaines vers Touba, la seconde période (à partir des années 2000), se traduit par des effets de compensation de la démographie des communautés rurales proches par les excédents démographiques que génère la ville depuis 1990. En conséquence, les villages périurbains connaissent depuis environ une dizaine d'années des taux de croissance considérables et voient la valeur de leur foncier augmenter régulièrement. C'est ce que nous avons essayé de montrer dans un modèle graphique (*figure 27*). La logique que nous tentons de démontrer par ce modèle se lit aisément à travers la cartographie des populations périurbaines autour de la cité religieuse. En effet, avec des densités relativement fortes en 1976, certaines communautés rurales (Kael, Missirah, Touba Fall) proches de Touba se sont retrouvées en 1988 avec des densités moins importantes que celles qu'elles ont connues en 1976. En guise d'exemple, le nombre d'habitants au km² est passé de 67 en 1976 à 101 en 2002 en étant de 50 en 1988 dans la communauté rurale de Kael. Il est passé dans la communauté rurale de Touba Fall de 55 en 1976 à 62 en 2002 en étant 50 en 1988. Moins touchée, la communauté rurale de Missirah voit sa densité passer de 38 hab/ km² en 1976 à 62 en 2002. Elle était de 36 hab/km² en 1988.

Figure 27. Rapports entre villes et campagne : modélisation spatio-temporelle



Cependant, ce changement s'observe beaucoup mieux à l'échelle des villages qu'à celle des communautés rurales. Comme le montre bien la *carte 39*, il s'est opéré un important renversement de tendance dans la dynamique démographique des villages de la périphérie de Touba de la première (1970-1988) à la seconde période (1988-2002). Ainsi, des villages comme Sam, Ndingy Abdou et Ngonane situés à un rayon de 5 km de la ville sainte ont vu leur taux d'accroissement moyen annuel passer respectivement de -3,09 à 40,74 %, de 2,32 à 16,79% et enfin de 2,22 à 17,10% de 1988 à 2002. Inversement, une bonne partie des villages qui, durant la première période, étaient moins touchés par la croissance urbaine de la ville sainte ont vu leur taux d'accroissement annuel considérablement chuter durant la seconde période. Leur perte démographique a essentiellement bénéficié aux satellites de la ville situés à proximité (dans un rayon de 5 km) : Ndingy Abdou, Touba Bagdad, Sam, Ngonane, etc.

Carte 39 : Dynamique spatio-temporelle de la population périurbaine de Touba



V.2.4.3.1 Les satellites toubiens : des trajectoires démographiques exceptionnelles. Exemple de Ndindy Abdou, Ngonane, Sam et Touba Bagdad

Ces localités ont en commun trois caractéristiques principales : elles sont d'anciens domaines agricoles, elles sont toutes situées à environ 5 kilomètres de la ville et constituent actuellement les principaux pôles amortisseurs de la migration résidentielle vers Touba. Cependant, ce qui impressionne surtout, c'est le caractère explosif de leur démographie. De simples petits villages jusqu'au début des années 1980, elles connaissent actuellement des taux d'accroissement démographique très importants dépassant dans certains cas ceux de certains quartiers de l'agglomération proche. Au croît naturel s'ajoute désormais une immigration pressante dictée à la fois par la saturation de l'espace toubien et par un mécanisme d'accès au foncier encore assez favorable autour des localités concernées.

Le mitage du foncier rural autour des ces localités présente une double composante : une composante résidentielle et une composante socio-économique.

La première se traduit par la construction de logements de type HLM (SENELEC, Résidences Serigne Saliou...), mais aussi par l'édification de résidences privées. Pour un « *village* » comme Sam, le nombre de concessions⁴⁶ est passé de 106 en 1988 à 1 060 en 2002. En conséquence, sa population a littéralement explosé en passant de 961 habitants en 1988 à 7 229 en 2002. De la même manière, le village de Touba Bagdad a vu son nombre de concessions passer de 12 en 1988 à 396 en 2002. Sa population est passée de 122 habitants à 3 425 durant cette période. Touba Bagdad et Ndindy sont loin d'être des cas isolés. D'autres villages comme Sam (dont la population est passée de 151 habitants en 1988 à 13 997 en 2002) ou Darou Rahmane ont connu des trajectoires démographiques similaires. Leur poids démographique tend à égaler, voire même dépasser ceux de certains quartiers de l'agglomération morphologique de Touba. Avec un chiffre de population qui augmente de plus en plus lentement du fait de la rareté croissante des espaces constructibles, ces quartiers devraient avoir, dans les années à venir, des taux de croissance démographique beaucoup moins forts que ceux des villages cités plus haut. Ce

⁴⁶ Une concession est un ensemble de ménages (un ménage étant défini comme un groupe d'individus mangeant et dormant sous le même toit). Elle peut être constituée d'un seul ménage.

renversement de tendance constitue l'une des principales manifestations de la périurbanisation.

La seconde composante du mitage est constituée des constructions à usage socio-économique : hôpitaux, infrastructures de transport, etc.

V.2.4.4 L'élite maraboutique et la quête foncière : un peu d'histoire pour comprendre le présent

La question foncière est primordiale pour comprendre la croissance aussi rapide de Touba. Au Sénégal, la construction de la géopolitique religieuse, et musulmane plus particulièrement, est passée par une maîtrise relativement bonne de l'accès à la terre car, comme dans la plupart des sociétés africaines, « *qui détient la terre contrôle les hommes* ». La « *soumission* » des hommes étant, dans le contexte africain, conditionnée par la monopolisation de leur principal outil de production (ici la terre), la construction d'un ordre social efficace et durable passe nécessairement par la mise en place d'assises spatiales solides. La réalisation d'un projet urbain aussi grandiose que celui de Touba ne saurait donc se faire sans une bonne maîtrise foncière. Cela, l'élite mouride l'a très tôt compris. Pour y arriver, la stratégie première était la création de « *daaras* ». A ce sujet, Cheikh Guèye (1999) note, pour le cas de Touba, qu'« *avec l'implantation des daaras autour de Touba débute la stratégie de satellisation qui a abouti à la formation du « Grand Touba* ». Cependant, l'outil qui permet aujourd'hui de donner à la ville toute l'ampleur qu'elle connaît est sans aucun doute le titre foncier négocié sous le khalifat de Serigne Mostapha Mbacké avec l'administration coloniale. Il s'agit du bail emphytéotique qui a permis d'entreprendre légitimement un projet de grands travaux avec principalement la construction de la grande mosquée, mais aussi l'aménagement de routes, etc. C'est sur ce document habilement réinterprété⁴⁷ que s'appuient en grande partie les opérations actuelles d'extension du territoire de l'agglomération. Les limites du Grand Touba⁴⁸ trouvent leur légitimité dans ce contrat entre marabouts et colonisateurs. Ainsi, le fait que l'élite maraboutique, en cas de besoins fonciers, demande l'accord de l'Etat peut être considéré comme une simple formalité d'usage. Après avoir gagné la confiance du colon en misant sur ses énormes talents en matière agricole, l'élite maraboutique toubienne a fini

⁴⁷ Pour reprendre le terme de Cheikh Guèye (1999).

⁴⁸ Terme consacré par le même auteur.

par forcer le respect de l'Etat centralisateur en réussissant là où celui-ci a échoué et dans un contexte démographique incontestablement plus ardu : la construction urbaine. L'une des plus grandes dernières acquisitions porte sur un espace de 101 000 parcelles : les lotissements Cheikh Ahmadou Bamba. Mieux, l'Etat a d'autant plus de mal à faire opposition aux projets immobiliers maraboutiques qu'au-delà du titre foncier évoqué plus haut, le pouvoir maraboutique dispose d'une autre arme de légitimation de ses droits sur les terres en question : le droit de hache. Par le passé, la coopération entre marabouts et colons par chefs de cantons interposés (ceux de Kael et de Lâ) s'est traduite par l'instauration d'un climat de confiance dont la principale conséquence a été la mainmise complète de la classe maraboutique sur l'ensemble des terres de la zone. Celles-ci sont entrées définitivement dans le patrimoine foncier reconnu aux marabouts avec l'entrée en vigueur de la loi de 1964 sur le domaine national. Les stratégies de légitimation de la terre combinent ainsi la référence à la fois à ce texte et au titre foncier évoqué ci-dessus et le recours au droit musulman. Selon ce dernier en effet, le premier acte qui donne à une personne des droits sur une portion de terre « vacante » est le défrichement. C'est lui qui fonde et légitime tous les autres dans l'imaginaire des sociétés africaines en général, et dans les sociétés musulmanes en particulier : droit de culture, de construire, etc⁴⁹.

V.2.4.5 Urbanisation et quête foncière : la mise à contribution des collectivités rurales proches

Depuis deux décennies cependant, la nouvelle stratégie adoptée par l'élite maraboutique pour mieux satisfaire les demandes en terre qu'exige la déferlante urbaine semble passer par le rattachement systématique des communautés rurales environnantes à Touba. Celui-ci a débuté en 1984 avec le rattachement de la communauté rurale de Kéré Mbaye à celle de Touba. Ce projet soutenu par l'Etat⁵⁰ peut être interprété comme une

⁴⁹ A propos des questions de législation foncière et des interactions entre droit occidental, droit musulman et droit coutumier en Afrique, une référence : LE BRIS E, LE ROY E, MATHIEU P., (1991), « *L'appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières* », Karthala, 364p.

⁵⁰ A ce propos, Jacques Mariel NZOUANKEU (1985) qui semble légitimer la démarche explique : « *Dans un cas au moins, il a paru nécessaire de réaménager la structure de certaines communautés rurales. Comme l'on sait, les communautés rurales sont constituées par des villages appartenant au même terroir, mais dont le nombre ne peut être fixé a priori et une fois pour toutes, il est nécessaire de modifier les limites de certaines communautés rurales compte tenu des mouvements de la population ou de la croissance démographique. C'est ce qui explique le rattachement par le décret du 18 septembre 1984 de la Communauté rurale de Kéré Mbaye. Le rapport de présentation de ce décret est significatif des problèmes que la création des communautés rurales a pu soulever. Il est d'abord expliqué que les deux Communautés rurales ne forment qu'une entité géographique, qu'elles sont séparées de six (6) kilomètres seulement l'une de l'autre, que leurs populations sont unies par de multiples liens historiques, culturels et économiques et qu'en*

volonté de l'élite maraboutique de remobiliser l'ancien « *espace vital* » mouride profondément perturbé par la création des communautés rurales. Le rattachement en 2001 de la communauté rurale de Taïf (un territoire foncièrement mouride) à l'arrondissement de Ndamé⁵¹, semble répondre à cette préoccupation. Ces rattachements jouent sans aucun doute un rôle dans le processus de mobilisation de ressources foncières pour la ville, d'autant plus que le conseil rural, théoriquement chargé de la gestion du foncier en milieu rural et entièrement dévoué à la communauté, constitue l'un des principaux moyens d'action de la classe maraboutique.

Outre le fait qu'ils constituent un tremplin pour l'élite maraboutique, les rattachements posent un problème crucial : celui de l'intérêt des limites territoriales dans une pareille situation. En effet, si celles-ci ont théoriquement un sens, leur signification pratique l'est beaucoup moins. En matière de fiscalité par exemple, l'impôt est davantage considéré ici comme une sorte de « *dîme* » que comme une obligation citoyenne. Ainsi, certains contribuables appartenant à d'autres communautés rurales n'hésitent pas à payer leurs impôts au Conseil rural de Touba.

V.2.4.6 Acteurs du déploiement urbain

Si la démographie constitue le moteur principal de l'extension spatiale de Touba, il n'en demeure pas moins que le caractère spectaculairement tentaculaire de celle-ci s'explique par un certain nombre d'éléments dont principalement la souplesse du système d'acteurs.

V.2.4.6.1 Le système d'acteurs

Il mobilise un nombre considérable d'acteurs et de sensibilités (familles religieuses, représentants de l'Etat, élus locaux, etc). Autorité suprême de la confrérie et de la collectivité, le Khalif Général en est la référence suprême. Ses pouvoirs sont « *illimités* » et ses décisions « *incontestables* ». Il « *est l'incarnation de l'unité de la confrérie; il est le*

réalité « Kéré Mbaye » se présente comme une communauté rurale satellite de celle de Touba; enfin ce rattachement permettra à la nouvelle communauté rurale d'atteindre une taille optimale lui permettant de disposer des ressources nécessaires à son propre développement. La nouvelle communauté rurale sera ainsi économiquement et financièrement viable ».

⁵¹ Ndamé est le chef-lieu de la sous-préfecture du même nom et dans laquelle se trouve la Communauté rurale de Touba Mosquée. Ndamé est un ancien village mouride complètement intégré maintenant dans l'agglomération de Touba.

gardien des symboles matériels de cette unité à savoir la tombe du fondateur et la Grande Mosquée qui le contient et ce rôle lui permet de conserver une autorité légitime indiscutée sur tous les mourides, marabouts et disciples »⁵². Limitées à l'origine à la seule sphère spirituelle, ses interventions s'étendent maintenant à tous les domaines relatifs à la vie de la confrérie et à son espace d'inscription. Cependant, le consensus reste, en matière de décision, la règle pour toutes les grandes décisions concernant la collectivité. Le Khalif général délègue ses pouvoirs à un certain nombre de personnalités locales dont principalement les représentants des grandes familles maraboutiques (les khalifs de familles) et le conseil rural de la communauté rurale dont Touba est le chef-lieu. En matière foncière surtout, l'extension démesurée de la cité sainte a nécessité la mise en place d'une démarche de gestion plus décentralisée. Ainsi, dans le nouveau schéma de gestion foncière, les responsabilités sont clairement réparties. C'est en premier lieu le Khalif général qui, en cas de besoin, saisit l'Etat. En cas d'accord de celui-ci, les terrains négociés et obtenus sont répartis entre les différentes familles religieuses de la confrérie (qui, à leur tour, les redistribuent à leurs disciples) par l'entremise de leurs khalifs respectifs. Ces derniers, piliers fondamentaux de la hiérarchie puisqu'étant en contact direct avec le terrain, mais aussi avec les représentants nationaux de la confrérie, sont au cœur de la gestion foncière. Cependant, ils sont secondés depuis quelques années par le Conseil rural devenu un des principaux instruments de contrôle et d'orientation spatiale du front urbain. Composé essentiellement de représentants des différentes familles religieuses, il n'est pas un contre-pouvoir au sens propre du terme⁵³. D'ailleurs, le mode de désignation de ses membres (voir annexes) en fait un organe au service des aspirations de la communauté. De la même manière, sa composition - il est essentiellement constitué de représentants de familles maraboutiques résidant à Touba - reflète parfaitement l'enjeu qu'il y a, pour chaque lignage religieux, d'y être représenté.

A ces principaux acteurs, il faut ajouter les organisations religieuses, telles les Dahiras qui depuis quelques années font partie intégrante de la gestion de la cité religieuse. Leurs contributions vont de la mobilisation de grosses sommes d'argent à la construction

⁵²ROCHETEAU, (1975), « Pionniers mourides au Sénégal : colonisation des terres neuves et transformation d'une économie paysanne », pp 19 à 53. Cité par THIAM,.(2002).

⁵³ En guise d'exemple, voir tableau n°6 pour sa composition.

d'édifices publics (hôpitaux, mosquées...) en passant par l'assainissement et la participation au financement au réseau d'adduction d'eau potable.

CONCLUSION CHAPITRE V

L'intérêt de ce questionnement sur l'émergence d'un axe urbain Dakar-Touba est triple. D'abord, il a permis de mettre un accent sur les nouvelles formes vers lesquelles tendent les mécanismes de production du fait urbain dans les pays en développement. Contrairement à ce qu'on a connu jusqu'au début des années 1980, la dynamique des villes allie désormais la mise en valeur des ressources locales et la maximisation des opportunités offertes par les rapports avec l'extérieur. Plus que l'accroissement naturel et les ressources tirées des rapports avec les campagnes proches, la mobilité interurbaine joue désormais un rôle déterminant dans la dynamique des villes et mérite d'être bien prise en compte pour comprendre la déprise des unes et la forte dynamique des autres. Il permet de saisir les nouveaux enjeux que posent les villes en terme d'aménagement et aussi de gouvernance des territoires. Enfin, il permet de mettre en valeur l'intérêt d'un renouvellement du questionnement du fait urbain dans les pays en développement en général, et en Afrique en particulier. Celui-ci implique parallèlement le renouvellement des approches et des outils employés pour aborder la ville et les espaces qui en dépendent.